

Interne_Eco_11	2
Interne_Eco_11,5 (copie 1)	12
Interne_Eco_11,5 (copie 2)	26
Interne_Eco_12 (copie 1)	36
Interne_Eco_12 (copie 2)	50
Interne_Eco_12,25	60
Interne_Eco_13 (copie 1)	70
Interne_Eco_13 (copie 2)	84
Interne_Eco_15	94

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 11 / 20

Note de correction : 11 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	12	10	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une synthèse des documents qui met bien en évidence la situation de l'expérimentation mais qui manque de quelques précisions sur un bilan et une analyse des résultats.

Correction 2 :

Appréciation : Des points importants n'ont pas été vus, en particulier l'écart entre la théorie, neutralité financière du dispositif, et la réalité, coût difficile à estimer. Propositions intéressantes.

Harmonisation :

Appréciation :

Objectif zéro chômeur de longue durée : quelle place pour les territoires ?

L'alinéa 5 du préambule de la Constitution de 1946 énonce que "chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Le plein emploi est donc posé comme objectif à atteindre pour la société.

Pour y parvenir, l'Etat a mis en oeuvre de nombreuses politiques de l'emploi, à la fois basées sur l'offre et la demande. L'expérimentation "territoires zéro chômeurs de longue durée" en fait partie. Cette expérimentation, créée par la loi du 29 février 2016 et prolongée, a pour objectif de proposer des emplois à des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) afin d'assurer leur employabilité future. A cette fin des entreprises à but d'emploi (EBE) recrutent en CDI ces personnes et mobilisent leurs savoirs faire et leurs compétences dans des activités socialement utiles, qui ne viennent pas concurrencer les entreprises du territoire. Au niveau local, le dispositif est piloté par les comités locaux de l'emploi (CLE), qui réunissent les collectivités, France Travail et d'autres acteurs de l'emploi locaux.

Depuis 2016, différents rapports sont venus évaluer le dispositif et ont conclu à son utilité sociale et économique. Au 31/12/2023, 3787 personnes sont sorties durablement de la privation d'emploi, dont 20% hors EBE. Si numériquement ce chiffre peut apparaître faible face aux nombres du chômage

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

en France, cette politique a néanmoins participé à faire passer le taux de chômage sous la barre de 7%. Toutefois, malgré ces évaluations positives, face aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les finances publiques locales et nationales, le dispositif a connu des restrictions budgétaires de la part de l'Etat. Dans ce cadre, la mobilisation des acteurs territoriaux est un prérequis nécessaire pour faire avancer la démarche. Ainsi, comment les territoires peuvent-ils se mobiliser davantage pour l'ETZCLD et contribuer au développement économique local ?

Si la réussite du dispositif TZCLD est étroitement liée à la mobilisation des acteurs territoriaux (I), celle-ci peut être approfondie pour insérer la démarche dans de véritables projets de territoire et contribuer au développement territorial (II).

I / La démarche TZCLD est source d'externalités positives pour les territoires mais dépend de la mobilisation des acteurs locaux

A. La démarche TZCLD a permis de rapprocher de l'emploi des personnes doublement éloignées et permet le développement des territoires concernés

1. L'extension de l'expérimentation en 2021 souligne son succès auprès des territoires.

En 2024, l'expérimentation TZCLD concernait 75 territoires, contre 10 au début de l'expérimentation. 84 EBE étaient conventionnées et employaient 3 046 salariés,

soit 2300 de plus qu'en 2019. L'extension du dispositif montre l'engouement des territoires et est un premier signe de réussite. La capacité des EBE à proposer des emplois à des PPDE est en effet source de croissance pour les territoires, conformément à la loi économique d'Okun. Les emplois créés, même s'ils interviennent dans le champ non concurrentiel, génèrent des richesses et permettent d'augmenter le pouvoir d'achat, et donc la capacité de consommation des salaires. L'originalité de la démarche TZCLD est qu'elle s'intéresse au taux de chômage, qui était peu pris en compte dans les politiques de l'emploi car difficile à comptabiliser. Les personnes deviennent, via le dispositif TZCLD, des membres actifs de l'économie locale, ce qui permet d'alimenter la croissance économique.

2. Le coût de la démarche est neutre pour les dépenses publiques

Le dispositif TZCLD repose sur l'activation des dépenses publiques passives en un revenu d'activité subventionné par l'Etat et les collectivités. L'hypothèse de base est donc de transformer les dépenses de prestations sociales (chômage ou autres) pour éviter les coûts de la privation d'emploi sans dépense publique supplémentaire. Les différentes études et évaluations menées sur TZCLD concluent en effet à un coût neutre voire positif pour les finances publiques, si on l'en prend en compte une définition large des coûts liés à la privation d'emploi.

B. La réussite de la démarche TZCLD est étroitement liée à la mobilisation des acteurs du territoire.

1. L'articulation opérée par les CE est essentielle pour faire aboutir l'expérimentation

Les CLE sont les instances locales chargées de piloter le dispositif sur les territoires. Elles décident du ciblage des PPDE et accompagnent les EBE dans la structuration et le déploiement de leurs activités non concurrentielles. Avant d'être intégrés dans l'expérimentation, les territoires doivent monter un projet et être sélectionnés par l'instance de pilotage national. Ainsi, faire aboutir la démarche est un travail qui s'inscrit dans le temps long, parfois au delà d'un mandat politique et nécessite l'investissement de tous les acteurs. C'est à cette condition que l'initiative pourra aboutir à un développement économique local harmonieux, comme le montre les économistes de l'économie de proximité. Ainsi, Torre a montré que les politiques économiques locales ne peuvent avoir des effets que si elles sont co-construites et co-pilotées par l'ensemble des parties prenantes. Dans le cas de TZCLD, il s'agit des collectivités, de France Travail, des DREETS, des associations d'insertion et des EBE. Cette coordination est d'autant plus nécessaire que les politiques d'insertion par l'emploi sont nombreuses et doivent être co-construites pour éviter les doublons.

2. Le pilotage national du dispositif est distant

La gouvernance nationale de TZCLD est peu développée. Les CLE disposent de grandes marges de manœuvre pour définir les PPDE et accompagner les EBE. Cela peut conduire à des traitements différenciés selon les territoires et à une manque de cohérence au niveau national. Par ailleurs, dans un contexte de contraintes sur les finances publiques, l'État diminue les moyens alloués à TZCLD, ce qui affaiblit l'équilibre financier des EBE et fait augmenter la charge financière des collectivités. Dans ce contexte, l'engagement des acteurs territoriaux est primordial pour faire perdurer la démarche TZCLD.

II / Différents leviers existent pour approfondir le rôle des territoires dans le dispositif TZCLD et renforcer la croissance économique locale

A. Renforcer la gouvernance et la prévisibilité financière du dispositif pour assurer sa pérennité

1. Renforcer la gouvernance nationale et locale

La gouvernance nationale du dispositif TZCLD peut être approfondie pour élaborer une stratégie nationale du dispositif et éviter les disparités territoriales voire la concurrence entre EBE de différents territoires. Pour ce faire, améliorer la qualité des données recueillies au niveau local, pour enrichir les bilans déjà produits pourrait être une piste d'action.

À niveau local, la gouvernance des TZCLD est assurée au sein des CLÉ. Ces instances visent, de manière plus globale, à piloter l'ensemble des politiques locales de l'emploi, en lien avec les différents acteurs concernés. À ce titre, le département, en tant que chef de file des politiques sociales produit et met en œuvre un plan départemental de l'insertion et de l'emploi, notamment pour définir des orientations stratégiques visant à insérer les bénéficiaires du RSA dans le monde du travail. Compte tenu de la proximité de la démarche TZCLD avec les autres politiques d'insertion, notamment

des SIAE, une coordination accrue entre les différents axes de travail est nécessaire. Le plan départemental de l'insertion et de l'emploi doit s'inscrire dans un projet de territoire plus vaste et englobé les différentes politiques menées par toutes les states de collectivités.

2. Améliorer la prévisibilité financière du dispositif

L'équilibre financier des EBE, qui agissent dans le champ non concurrentiel et qui n'obéissent pas à des logiques de rentabilité est difficile à trouver. Ces structures sont dépendantes des financements publics. Or, à l'absence de visibilité pluriannuelle sur les contributions des différents acteurs publics, il est complexe pour les EBE de se projeter et de modéliser leurs bilans financiers. Ainsi, les CE devraient s'assurer des engagements financiers pluriannuels des différentes parties prenantes afin d'assurer de la visibilité aux EBE.

Pas ailleurs, les collectivités locales peuvent également aider les EBE à améliorer leur bilan financier au delà du subventionnement des ETP qu'elles emploient. Ainsi, les EBE peuvent devenir prestataires, via les marchés publics, des collectivités afin d'assurer des services de conciergerie ou de livraison de paniers de fruits et légumes pour leurs agents. Les collectivités peuvent également convenir avec les EBE afin de mettre à disposition de locaux, pour contribuer à réduire leurs charges. L'ensemble de ces engagements, pensés dans une logique pluriannuelle permettra d'assurer de la visibilité financière aux EBE afin de permettre la pérennité du dispositif T2CCD. En effet, la fragilité financière des EBE est identifiée comme un des freins à la généralisation de l'expérimentation.

B. Améliorer le ciblage des PODE afin de favoriser l'insertion de tous dans l'économie du territoire.

La notion de PODE n'est pas définie juridiquement, ce qui laisse de grandes marges de manœuvre aux CLE pour cibler les publics prioritaires pour bénéficier du dispositif. Ainsi, les publics cibler peuvent varier d'un territoire à un autre. Toutefois, il est établi que certains publics sont particulièrement éloignés de l'emploi, notamment dans les territoires ruraux ou urbains défavorisés, à savoir les jeunes, les femmes dans des familles monoparentales ou les seniors. Ces catégories de personnes cumulent les taux de chômage les plus élevés et peuvent être très éloignés des services publics. A ce titre, des actions "d'aller vers" mises en place pour les collectivités (notamment dans le cadre d'une aide expérimentation "Territoires zéro non-recours") permettent de sensibiliser ces publics à la démarche TZCLD. Là encore, la coordination des collectivités, de France Travail et des acteurs associatifs est essentielle pour assurer l'effectivité du dispositif.

Par ailleurs, intégrer ces personnes dans l'emploi nécessite également la présence d'un environnement de services publics de qualité et adapté. Par exemple, pour les familles monoparentales, l'existence de modes de garde publics pour les enfants peut favoriser l'employabilité des personnes. Pour les jeunes, une offre de formation de qualité et diversifiée peut accompagner leur insertion dans le monde du travail. A terme ces actions bénéficient au développement économique des territoires en renforçant les "capabilités" (A. Sen) des personnes et donc leur implication dans l'économie locale.

L'expérimentation TZCLD a démontré son efficacité sociale et économique, en contribuant à réduire le taux de chômage de territoires cumulant les difficultés socio-économiques et en reinsérant socialement des personnes éloignées de

d'emploi. L'expérimentation doit être poursuivie et pérennisée en renforçant le rôle central des territoires dans l'accompagnement des EBE et l'insertion des personnes.

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)

Note de délibération : 11.5 / 20

Note de correction : 11.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	11	12	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une introduction qui ne mobilise pas suffisamment les concepts économiques afin de poser le sujet et de présenter la problématique. Le plan retenu aurait pu insister plus sur les propositions. A cet effet, la seconde partie portant ces propositions manque de présentation et d'actions concrètes.

Correction 2 :

Appréciation : Assez bien dans l'ensemble mais une tendance à mélanger beaucoup d'éléments, référence à la loi Notre notamment, sans établir de liens clairs avec l'objet de la note à savoir la lutte contre le chômage de longue durée. Les arguments avancés dans la partie perdent ainsi de leur pouvoir explicatif.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'embarquement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur interneEpreuve : EconomieSession : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le nom de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" comporte le mot "territoires". Cela peut sembler paradoxal, dans la mesure où la genèse de cette politique publique a été atypique d'une part, puisque portée par la société civile avant d'être traduite par un dispositif législatif, sans association des collectivités territoriales, vectrices des politiques publiques décentralisées.

D'autre part, ce programme s'est matérialisé par la création d'entreprises à but d'emploi (EBE) dont le bassin d'emploi comme la zone de chalandise ne correspondent pas nécessairement au périmètre d'une collectivité territoriale et ne permet donc pas une application uniforme sur son territoire.

Dans ce contexte, quel peut-être le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du programme zéro chômeur de longue durée ?

L'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée s'inscrit dans une volonté d'enrichissement de la croissance en emploi, au sein de laquelle les collectivités territoriales ont joué un rôle à géométrie variable (I).

Il convient de définir des objectifs de politiques macro-économiques clairs pour articuler le programme territoire zéro chômeur de longue durée dans une approche multiscalaire (II).

I. Territoire zéro chômeur de longue durée : une politique publique menée en faveur d'un enrichissement de la croissance en emploi, dans laquelle les collectivités territoriales jouent un rôle à géométrie variable

Le programme territoire zéro chômeur s'insère dans un ensemble de mesures mobilisant l'ensemble des fonctions de l'Etat identifiées par Musgrave, au service d'un enrichissement de la croissance en emploi (1.1). L'implication des collectivités territoriales dans ces mesures varie néanmoins fortement d'un territoire à l'autre (1.2.).

1.1. Un programme qui s'insère dans un ensemble de mesures mobilisant les fonctions de redistribution, d'allocation et de régulation de l'Etat en faveur d'un enrichissement de la croissance en emploi

1.1.1. De nombreuses mesures déployées qui ont permis d'enrichir la croissance en emploi et ainsi participé au financement de notre modèle de protection sociale

Notre modèle de protection sociale, bien que de plus en plus beveridgien, repose encore de manière conséquente sur une logique bismarckienne de financement par le travail. Son financement dépend donc du nombre de personnes en emploi. L'enrichissement de la croissance en emploi constitue à ce titre un objectif macro-économique important pour assurer son financement.

De nombreuses mesures ont permis de progresser vers cet objectif ces dernières années, parmi lesquelles le programme d'investissement dans les compétences (PIC) pour une formation tout au long de la vie, les mesures de soutien à l'apprentissage,

ou encore les allègements fiscaux destinés à alléger un coût du travail qui était supérieur à celui de nos voisins européens, notamment l'Allemagne (suppression de la taxe foncière sur les entreprises, de la CVAE, etc.).

1.1.2. Toutes ces mesures n'ont pas répondu à leur ambition initiale, créant parfois des effets de bord

Néanmoins, certaines des politiques menées n'ont pas été à la hauteur de leur ambition initiale, à l'image du Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC).

Issu du rapport Pisany-Ferry qui visait à créer "une société des savoirs", l'évaluation du PIC menée par la Cour des Comptes et publiée en janvier 2025 a montré que, malgré une ambition de transformation des politiques publiques vers une formation tout au long de la vie, avec une logique de continuum d'acteurs, le PIC avait finalement été mis en œuvre principalement dans une logique habituelle en site par le Ministère du Travail, sans le pilotage interministeriel qu'aurait nécessité l'ambition transformationnelle initiale.

Les mesures de soutien à l'apprentissage se sont traduites par une baisse de la compétitivité de la France, dont l'impact est cependant à relativiser puisque son niveau initial était particulièrement élevé. Cette baisse a finalement constitué un rattrapage par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne.

Le rapport Bozio-Wassmer met de plus en évidence les effets contre-productifs des allègements de cotisations sur les bas salaires, générant des trappes à bas salaires, en plus de leur coût élevé pour les finances publiques (80 milliards en 2023, soit cinq fois plus qu'en 1999).

Enfin, ces politiques ont pu conduire à ralentir le processus de destruction créatrice schumpeterien, ce qui a pu participer à ce que certains ont qualifié de

"Zombification" de l'économie.

1.2. Un rôle des collectivités territoriales à géométrie variable dans la mise en œuvre actuelle du programme "territoire zéro chômeur de longue durée"

1.2.1. Une faible association des collectivités à l'élaboration de l'expérimentation

Portée initialement par l'association ATD Quart Monde sur la base d'axiomes simples ("personne n'est inemployable", "ce n'est pas le travail qui manque", "ce n'est pas l'argent qui manque"), l'expérimentation a été consacrée par la loi du 29 février 2016, avant d'être étendue géographiquement en 2021 malgré une première évaluation mitigée.

Si les régions cofinancent le dispositif au titre de leur compétence en matière de développement économique, les collectivités et leurs groupements ont, dans leur ensemble, été peu associées à l'élaboration de cette expérimentation, dont les objectifs et le cadre d'évaluation auraient gagné à être mieux définis.

1.2.2. Certaines collectivités et leurs groupements ont néanmoins été très impliqués dans cette expérimentation

Des collectivités et EPCI ont cependant mobilisé pleinement cette expérimentation au service de leurs politiques publiques, déjà fortement investies localement.

L'EPCI Est Ensemble et les communes de Bagnolet et de Pantin ont à titre d'exemple, créé leurs propres entreprises à but d'emploi (EBE), dans le cadre de la compétence "développement économique" de l'EPCI.

Le département du Nord, quant à lui, s'est impliqué dans la mise en œuvre du programme sur plusieurs communes

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'embarquement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur interneEpreuve : EconomieSession : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

de son ressort territorial, au titre de sa compétence en matière d'insertion.

Ces actions sont venues s'insérer dans des politiques publiques pré-existantes, qui avaient créé un environnement favorable pour que les collectivités puissent s'emparer de ce programme sans coût d'entrée trop important, notamment en matière d'ingénierie.

Le contexte macro-économique de ces derniers mois, caractérisé par une compétition accrue à l'échelle internationale, ainsi que la hausse du déficit français pourraient néanmoins venir réinterroger les objectifs de la France en matière de politiques publiques économiques.

Dans ce contexte, il convient de s'assurer de la congruence des objectifs du programme "territoires zéro chômeurs de longue durée" avec ces objectifs à différentes échelles.

II. Définir des objectifs clairs de politique macroéconomique pour articuler le programme "territoire zéro chômeurs de longue durée" dans une approche multiscalaire

Dans un contexte de tensions sur les finances publiques (endettement à 6% du PIB en 2024 contre 3% visés par les critères de Maastricht), il convient de s'assurer que l'objectif d'enrichissement de la croissance en emploi reste prioritaire (2.1). Le cas échéant, les collectivités doivent bénéficier des

moyens adéquats pour le mettre en œuvre (2.2).

2.1. Une politique européenne axée sur la compétitivité et l'innovation dans une logique de concurrence mondiale, plus que sur un enrichissement de la croissance en emploi

2.1.1. Dans un contexte géopolitique incertain, l'Union européenne fait pivoter ses politiques économiques vers des enjeux de compétitivité et de souveraineté

Face à la guerre commerciale et tarifaire qui s'est jouée notamment entre les Etats-Unis et la Chine ces derniers mois et à la perte de compétitivité que connaît l'UE depuis plusieurs années, l'Union européenne fait évoluer ses politiques macro-économiques.

La "boussole de la compétitivité" dévoilée par Ursula Van der Leyen vise ainsi à s'inscrire dans les recommandations des rapports Letta et Draghi en faveur d'investissements massifs sur les filières d'avenir pour restaurer notre capacité d'innovation et notre compétitivité (les besoins en la matière sont estimés à 800 milliards par an par le rapport Draghi).

Le Net Zero Industry Act vise, quant à lui, à restaurer une logique de souveraineté sur les filières critiques.

Dans un contexte de concurrence pour les fonds publics, le soutien aux mesures en faveur d'un enrichissement de la croissance en emploi peuvent donc être réinterrogés.

2.1.2. Définir des objectifs macro-économiques clairs et identifier les actions à mener par chaque échelon territorial

Afin d'éviter les stop and go connus par le programme "territoires zéro chômeurs de longue durée", il convient donc de définir des objectifs de politiques publiques clairs.

En effet, les collectivités doivent mobiliser de l'ingénierie pour répondre à l'appel à projet visant à leur inscription dans le programme et pour assurer son suivi. Elles doivent pour cela s'inscrire dans un cap clair à fixer par l'Union européenne et l'Etat, et bénéficier de la stabilité d'objectifs partagés.

2.2. Donner aux territoires les moyens de mettre en œuvre le programme

2.2.1. Créer un cadre global favorable à la réussite et à la territorialisation du programme

Il convient tout d'abord d'achever la clarification des compétences en matière de développement économique engagée par la loi Notre.

Ainsi, le partage des compétences "développement économique" portée par le couple Région/Epci d'une part, et "insertion et emploi" portée par le Conseil départemental peut être interrogée. Le rapport Ravnion signale en outre que de nombreux départements poursuivent une action en matière de développement économique, en dépit de la disparition de leur clause de compétence générale.

Les acteurs économiques gagneraient de plus à être mieux intégrés dans la gouvernance locale. Le maintien des CESER paraît à ce titre pertinent.

Une animation d'un réseau d'acteurs locaux telle que pratiquée par la BREETS pays de la Loire peut également être citée en exemple à ce titre.

Enfin, une refonte de la DGF telle que proposée par la Cour des Comptes, pour tenir compte de manière accrue des besoins actuels plutôt que de compensations pour des recettes disparues de longue date, permettant de donner aux collectivités les moyens financiers de leur action, dans un cadre de contrainte budgétaire forte.

2.2.2. Renforcer la gouvernance locale du programme pour favoriser l'émergence d'EBE répondant aux besoins identifiés au sein du tissu économique local

Le rôle et le fonctionnement des comités locaux du programme territoire zéro chômeur de longue durée pourrait être renforcé, en associant de manière plus importantes collectivités et tissu économique local.

Cette gouvernance améliorée pourrait notamment permettre la constitution d'EBE répondant aux besoins identifiés par les entreprises locales, afin de renforcer les services aux entreprises et favoriser l'émergence de clusters, pour renforcer l'effet réseau identifié par Romer.

Des offres de restauration dans des secteurs peu dotés, ou de conciergerie d'entreprise telles qu'à Bagnolet et Pantin peuvent y concourir.

Ainsi, dans un contexte de finances publiques contraintes, la nécessité de prioriser les politiques publiques se renforce, ce qui pourrait être défavorable à un objectif d'enrichissement de la croissance en emploi.

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur interneEpreuve : EconomieSession : 2025

CONSIGNES

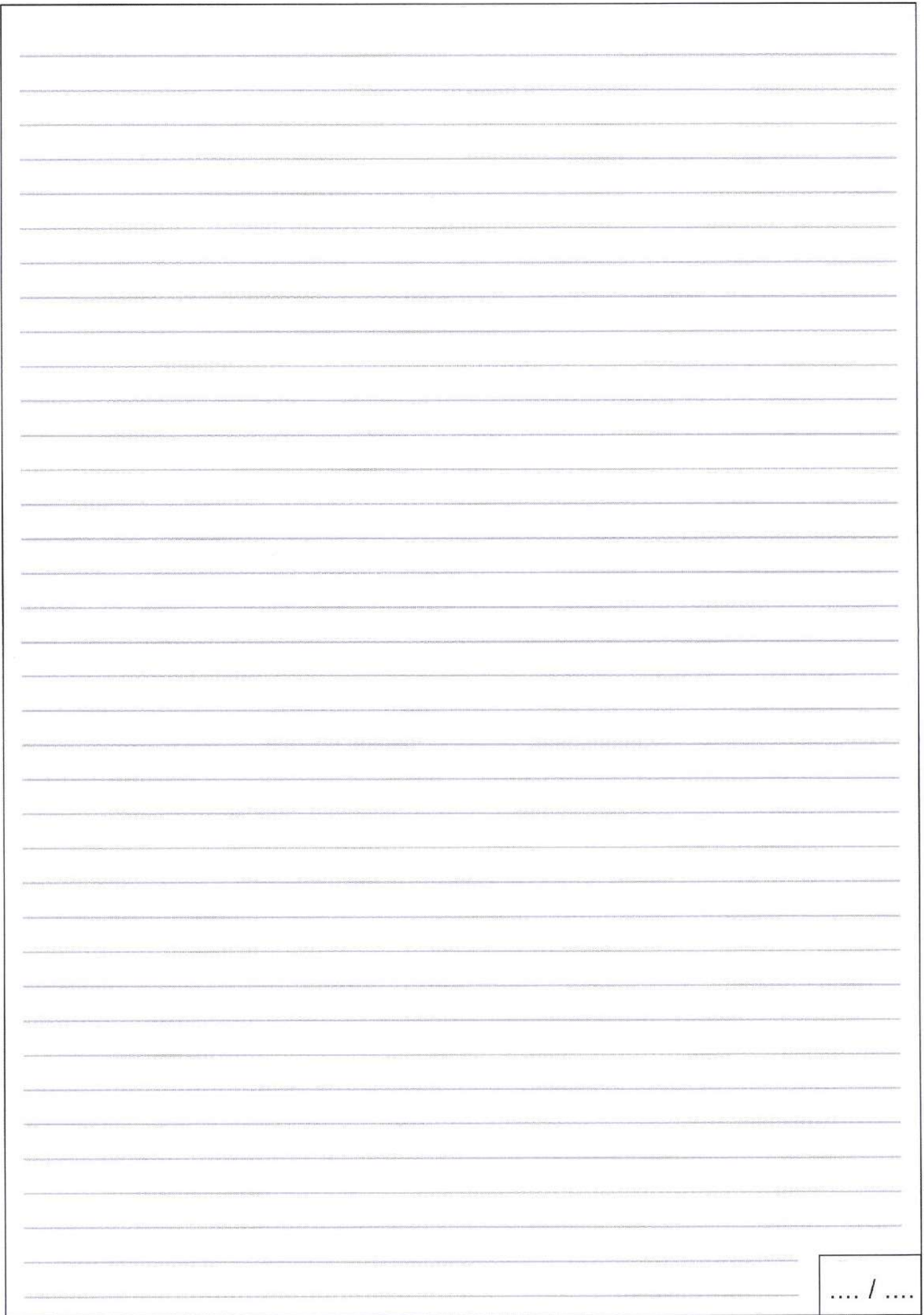
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le programme zéro chômeur de longue durée pâtit d'un manque de définition d'objectifs et d'un cadre d'analyse clair. Ces éléments combinés à un stop and go dans le financement du programme ont pu compliquer l'implication des collectivités dans ce programme.

Néanmoins, si son efficacité économique reste à démontrer, il convient de tenir compte des externalités positives qu'il peut comporter.

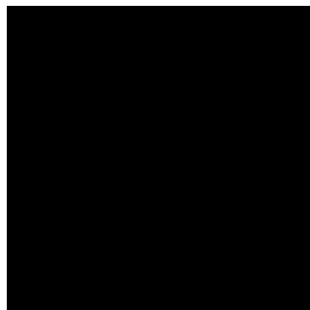
En effet, le rapport 2024 du CESE sur l'état de la France souligne qu'un quart des français ne se sent pas appartenir pleinement à la société.

L'enjeu d'inclusion sociale doit ainsi faire partie de l'évaluation du programme, et peut concourir à la qualité des institutions démocratiques dont North a mis en évidence l'impact sur les coûts de production en 1990.



Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 11.5 / 20

Note de correction : 11.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/épreuves écrites)	12	11	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une copie intéressante avec des apports personnels intéressants dans les éléments d'analyse et les propositions.

Correction 2 :

Appréciation : Vous identifiez des points importants de l'expérimentation TZCLD (activation des dépenses passives, rôle des externalités dans l'évaluation de cette politique publique). En revanche, votre présentation reste parfois un peu superficielle. Vous pourriez insister sur la difficultés de l'évaluation des aspects non quantitatifs des politiques publiques. Il est surprenant de ne pas aborder la question de l'ESS. A coté de la gouvernance, des solutions concrètes (comme la mise en place d'un observatoire) pourraient être proposées.

Harmonisation :

Appréciation :

Dans sa note de conjoncture publiée le 18 juin 2025, l'Insee décrit une économie française angluée dans la stagnation avec une croissance de seulement 0,1% au premier trimestre. Les moteurs de la consommation, de l'investissement et du commerce extérieur étant grippés, l'institut prévoit une remontée du taux de chômage à 7,7% d'ici fin 2025, contre 7,3% fin 2024 et 7,1% en 2023. Dans ce contexte, la lutte contre le chômage va redevenir un enjeu majeur.

Le chômage désigne, pour une personne active, qui désire travailler, une absence totale ou partielle d'activité professionnelle. En France, statistiquement, il est mesuré à travers le nombre de chômeurs inscrits à France Travail en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, soit environ 3,315 millions de personnes fin 2024. Mais un certain nombre d'individus ont une activité partielle subie qui ne leur permet pas de subvenir à leur besoin et appartiennent au « halo du chômage ». Il s'agit des personnes inscrites en catégorie B ou C. Au total, le nombre de chômeurs, au sens large, s'élevait à 5,450 millions fin 2024. Au sein de cette population, il faut isoler différents typologies. En particulier, le chômage de longue durée concerne les personnes qui sont au chômage depuis plus de 12 mois.

Pour lutter contre le chômage, appréhendé comme un écart entre l'offre de travail (emplois proposés) et la demande de travail (personnes en situation d'activité) au sens néoclassique, des politiques d'emploi et d'investissement sont mises en place par les pouvoirs publics. Or, le chômage de longue durée est le plus difficile à réduire. En première approximation, on peut considérer qu'il relève du « chômage structurel », à différencier du « chômage frictionnel » ou conjoncturel qui concerne des ajustements liés à la conjonc-

ture économique. Dans le cadre de l'objectif de plein emploi, c'est-à-dire d'atteinte du taux de chômage naturel au sens de Friedman, que s'est assignée la France, lutter contre le chômage structurel et de longue durée paraît nécessaire. Cependant, l'hypothèse de parfaite mobilité des facteurs de production n'étant pas effective, des freins à l'emploi, notamment géographiques subsistent. Il paraît donc important de territorialiser cette politique, pour la personnaliser à chaque bassin de vie.

Dans quelle mesure la prise en compte des territoires est incontournable pour lutter contre le chômage de longue durée ? Aussi, quelles sont les conditions d'une politique "objectif zéro chômeur de longue durée" efficace ?

L'expérimentation territoriale visant à réduire le chômage de longue durée repose sur le levier de l'offre de travail et produit des résultats mitigés (I). Pour l'améliorer, il convient de l'intégrer dans une approche territoriale renforcée et à une démarche plus large de lutte contre le chômage (II).

I - Une politique renouvelée et osée sur l'offre de travail pour créer un véritable droit au travail et lutter contre le chômage de longue durée

L'expérimentation locale visant à réduire le chômage de longue durée s'appuie sur un changement de paradigme (A) mais son modèle économique reste fragile et elle produit des résultats incertains (B).

A) Les principes de l'expérimentation territoriale visant à réduire le chômage de longue durée

① Une politique publique qui mobilise le levier de l'offre de

travail.

Cette expérimentation a été lancée par la loi du 29 février 2016, avec 11 territoires dans la première phase jusqu'en 2021, puis désormais 75 dans la phase actuelle. Contrairement aux politiques traditionnelles, il ne s'agit pas directement sur la demande de travail mais sollicite le levier de l'offre. Ainsi, chaque territoire participant crée une ou des entreprises à but d'emploi (EBE) qui emploient des personnes durablement privées d'emploi. Les entreprises sont soumises à deux principes : déployer des activités socialement utiles et respecter un principe de "non rivalité" ou encore de "complémentarité", c'est-à-dire mettre en place des activités non concurrentielles avec l'emploi local.

② Un objectif d'embauche exhaustive des personnes durablement privées d'emploi.

Les entreprises à but d'emploi ont vocation à employer l'ensemble des personnes identifiées de chaque territoire, sans s'appuyer sur les éventuelles compétences des volontaires. Aussi, elles proposent une sécurisation à long terme aux bénéficiaires avec un contrat à durée indéterminée. Il s'agit donc de consacrer un véritable droit au travail, comme cela est posé au cinquième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946, repris dans notre actuelle Constitution.

③ Un dispositif financé sans coût supplémentaire pour la collectivité.

Dans la lignée de James Meade et d'Arthur Pigou, on peut dire que le chômage produit des externalités négatives, c'est-à-dire des effets sur la fonction d'utilité d'agents économiques qui ne passent pas par le système de prix. En effet, le chômage génère des conséquences sociales comme la délinquance, des problèmes de santé, de l'échec scolaire... coûteux pour la société. Au-delà de ses coûts indirects, le chômage produit des coûts directs avec le versement de minima sociaux. Au total, le coût d'une personne au chômage de longue durée serait de 28000€ pour la société. Il est donc possible d'activer ces "dépendances passives" pour financer l'expérimentation territoriale visant à réduire le chô-

mâge de longue durée.

B) Un dispositif fragilisé par un modèle économique complexe et produisant des résultats incertains.

① Un modèle économique très fragile.

D'une part, pour fonctionner, chaque entreprise à but d'emploi doit produire 7000€ de chiffre d'affaire par bénéficiaire et par an. Or, ce seuil d'équilibre financier n'est pas toujours atteint et les pouvoirs publics ont dû apporter des financements complémentaires. Ainsi, selon les évaluations de l'IGAOS, les gains pour les finances publiques ont été dans tous les cas moindres qu'espérés initialement. D'autre part, dans un contexte de consolidation budgétaire, dès l'été 2023, l'État a diminué les financements alloués à cette expérimentation. Ainsi, le modèle économique des structures a encore été fragilisé.

② Des résultats mitigés ou incertains.

Certains évaluations montrent une amélioration de la trajectoire en emploi et du bien-être des bénéficiaires ; 3787 personnes sont sorties de la privation durable d'emploi entre 2019 et 2024. Néanmoins, il faut souligner que le public accompagné est mixte en raison d'un mauvais ciblage des bénéficiaires. Une partie des bénéficiaires étaient très éloignés de l'emploi et une partie l'était beaucoup moins. Par exemple, seulement un quart des bénéficiaires étaient allocataires du RSA. Cela s'explique notamment par le fait que certaines personnes durablement privées d'emploi nécessitent une adaptation, non offerte au sein des entreprises à but d'emploi.

Pour rendre la lutte contre le chômage de longue durée plus efficace, il convient donc de renforcer le dispositif en améliorant sa gouvernance territoriale et en l'intégrant à une stratégie plus large.

II - Améliorer la lutte contre le chômage de longue durée avec une gouvernance territoriale plus forte et une stratégie plus globale s'appuyant également sur la demande de travail

A) Renforcer l'expérimentation de lutte contre le chômage de longue durée et l'intégrer à une stratégie plus large

① Renforcer le dispositif de l'expérimentation et lui donner de la visibilité.

Pour améliorer les résultats du dispositif, il conviendrait de le cibler sur les publics les plus éloignés de l'emploi tels que les personnes en chômage depuis plus de 24 mois, les seniors de plus de 55 ans et les bénéficiaires de minimas sociaux sur une longue période. Une autre possibilité serait de moduler les financements octroyés par l'état à chaque entreprise en fonction de l'éloignement de l'emploi des bénéficiaires.

En contrepartie, dans la lignée de North qui a montré le rôle de ces institutions pour ancrer les anticipations des acteurs économiques, il faudrait éviter tout "effet yo-yo" et mettre en place une visibilité pluriannuelle sur les financements.

② Rapprocher les différents programmes d'action publique

Pour rendre le dispositif plus efficace, il faudrait aussi le mettre en cohérence avec les autres programmes

publics. Pour cela deux leviers sont possibles ; prioriser les activités qui s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique pour les entreprises à but d'emploi et instituer une gouvernance locale commune aux politiques d'insertion.

③ Activer également le levier de la demande de travail dans la lutte contre le chômage de longue durée.

Les dernières études sur les compétences des adultes (PIAAC) publiées en 2024 montrent que la France fait partie des pays de l'OCDE à avoir des résultats inférieurs à la moyenne dans tous les domaines. Il est donc essentiel de renforcer la formation continue avec le dispositif France Compétences dans une logique d'investissement dans le capital humain pour favoriser l'appariement entre offre et demande de travail.

B) Les collectivités ont un rôle incontournable à jouer pour améliorer la lutte contre le chômage de longue durée

① Instaurer une gouvernance territoriale commune pour l'insertion et pour la lutte contre le chômage de longue durée.

Il apparaît essentiel d'instituer une gouvernance commune pour l'insertion et pour la lutte contre le chômage de longue durée, dans chaque territoire. Elle rassemblerait France Travail, les acteurs de l'insertion comme les délégations "Cap emploi", les caisses d'allocation familiale ; la MSA, les intercommunalités, le Département et la Région. Elle pourrait notamment être chargée d'identifier sur le territoire les activités pouvant être créés, de cibler les publics à accompagner prioritairement, mais aussi d'ajuster régulièrement la stratégie "emploi" en fonction de l'évolution du contexte local. Dans le cadre de cette gou-

vernance, il faudrait aussi travailler les "freins à l'emploi" qui existent au niveau du territoire en créant des places de garderie et des solutions de mobilité par exemple.

② La participation de la Région est nécessaire pour améliorer la formation.

En prévention du chômage de longue durée mais aussi dans l'accompagnement des chômeurs, la Région peut agir pour renforcer la formation par le biais de sa stratégie régionale. Celle-ci doit prendre en compte les besoins identifiés dans la gouvernance.

③ Se saisir de l'opportunité de l'accompagnement renforcé du RSA

Dans le cadre de la loi "Nouvel emploi", les bénéficiaires du RSA doivent désormais effectuer quinze heures d'activité par semaine, sous peine de sanction. Il peut s'agir de formation, de stage d'observation. Il semblerait intéressant que chaque collectivité d'un territoire recense les possibilités d'accueil en stage de bénéficiaires et ^{qu'elle} y investisse de manière volontariste sans l'aide du Département. Cet accueil, constituant un tremplin vers l'emploi pourrait être mis en place au-delà des bénéficiaires du RSA.

En conclusion, l'expérimentation territoriale visant à réduire le chômage de longue durée renouvelle l'action publique de lutte contre le chômage en mobilisant le levier de l'offre de travail. Face à ses résultats contrastés, il convient de renforcer la gouvernance territoriale de la politique de l'emploi et de recourir également à l'amélioration des compétences.

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 12 / 20

Note de correction : 12 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/épreuves écrites)	13	11	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une bonne copie, claire, précise qui met bien en perspective les différents enjeux et les différents niveaux d'intervention des acteurs. La partie évaluation aurait pu être davantage fouillée.

Correction 2 :

Appréciation : L'absence de destinataire dans la commande ne peut être remplacée par XXX. Si vous identifiez plusieurs points importants concernant l'expérimentation des TZCLD, certaines questions comme l'activation des dépenses passives ou la démarche même d'évaluation des politiques publiques mériteraient d'être davantage interrogées. A la vue des expérimentations, il serait intéressant de se demander comment évaluer le non quantitatif dans les politiques publiques. Il est surprenant de ne pas aborder la question de l'ESS. Des solutions concrètes (comme la mise en place d'un observatoire) pourraient être proposées.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administrateurs territorial interne

Epreuve :

Note de synthèse en économie

Session :

2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Note à l'attention de XXX

le 23 juin 2025

Objet : Objectif zéro chômage longue durée : quelle place pour les territoires ?

La privation d'emploi sur une longue durée a un impact estimé à 43 milliards d'euros par an pour les finances publiques à l'échelle nationale. Ce coût recouvre les dépenses de solidarité mises en œuvre par les pouvoirs publics pour pallier à cette privation de revenus (RSA, allocations logement et santé...), mais aussi le manque à gagner pour les recettes de l'Etat (cotisations sociales assises sur l'emploi, produits de la fiscalité...). Ainsi, alors que le déficit public atteint des niveaux records (5,8% du PIB fin 2024), la lutte contre le chômage de longue durée apparaît comme un enjeu politique et économique majeur.

Afin de résoudre le chômage, l'Etat a mis en place une politique de l'offre visant à alléger le coût du travail et à réduire les normes pesant sur les entreprises, dans l'objectif de relancer la croissance et l'emploi. Si cette politique a porté ses fruits au sortir de la crise sanitaire, il subsiste une part importante de chômage structurel. Ainsi, de nombreuses personnes restent éloignées durablement du marché du travail en raison de compétences inadéquates ou de freins périphériques (handicap, problèmes de santé, difficultés de mobilité...).

La loi pour le Plein Emploi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, généralise l'inscription de tous les demandeurs d'emploi à France Travail, y compris les bénéficiaires du Revenu de Solidarité

active (BRSA) et les personnes suivies par les Missions locales. La loi vise notamment à renforcer l'accompagnement des chômeurs de longue durée pour faciliter leur insertion professionnelle. Elle réaffirme le rôle des pouvoirs publics à l'échelle nationale comme à l'échelle des territoires, pour coordonner les politiques de l'emploi et de l'insertion, au plus proche des acteurs économiques.

Parallèlement aux dispositifs classiques d'insertion par l'activité économique (IAE), l'expérimentation Territoire Zéro - chômeur longue durée (TZCLD) lancée en 2016 est un bon exemple de politique publique innovante en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Alors que son bilan est globalement jugé positif par le Com des Comptes dans un rapport venant de paraître, l'avenir de cette expérimentation semble néanmoins compromis, au vu du contexte économique et financier actuel.

Aussi, quelle est la capacité des territoires à lutter efficacement contre le chômage de longue durée sans déstabiliser le tissu économique local ni alourdir le déficit public ?

Le chômage de longue durée est une réalité économique et sociale propice à l'intervention et à l'innovation publiques (I). Les territoires ont toute leur place pour lutter efficacement contre le chômage de longue durée, en s'appuyant sur les TZCLD et la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi (II).

I - Le chômage de longue durée : une réalité économique et sociale propice à l'intervention et à l'innovation publiques

La persistance d'un chômage de longue durée, y compris en période de croissance économique, justifie une intervention des

puissances publiques (A). A ce titre, l'expérimentation TZCLD est innovante en proposant une nouvelle approche basée sur le droit au travail (B).

A - La persistance du chômage de longue durée (CLD) appelle une intervention renforcée des pouvoirs publics.

1 - Le droit au travail est un principe constitutionnel

Le préambule de la Constitution de 1946, intégré au bloc constitutionnel, précise que "chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Il consacre ainsi le droit au travail.

Plus encore, ce même préambule affirme que "tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental ou de la situation économique se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence". Ce principe est à l'origine de la création de l'assurance chômage, mais aussi de la mise en oeuvre d'un certain nombre d'aides sociales visant à pallier à l'absence de revenus du travail. Le RSA, dont la mise en oeuvre est confiée aux Départements, en est l'exemple le plus significatif.

2 - Le chômage de longue durée a un coût important pour la société

La privation d'emploi durable a un coût direct pour les finances publiques à travers les allocations chômage et les allocations de solidarité. Au-delà de ce seul coût, on estime que de nombreuses externalités négatives du CLD doivent être considérées dans le coût global, par exemple les dépenses de santé, les conséquences financières de la délinquance ou de l'échec scolaire, ou encore des mesures de protection de l'enfance. Enfin, il est essentiel de tenir compte des coûts qui ne sont pas perçus du fait de l'absence d'emploi, en particulier les cotisations sociales et les impôts. Au total, le coût de la privation d'emploi pour les finances publiques serait d'environ 18 000 € par chômeur.

Compte-tenu de ce fait important, il semble donc légitime que les pouvoirs publics agissent afin de réduire le CDD. Cette intervention publique peut prendre des formes variées afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des chômeurs de longue durée.

B - L'expérimentation TZCLD propose un nouveau paradigme pour les politiques de l'emploi et de l'insertion

1 - TZCLD : une expérimentation à l'échelle des territoires

Le TZCLD est un dispositif innovant lancé en 2016, à l'initiative de plusieurs acteurs de la société civile (ATD-Quart Monde, Emmaüs France, Secours Catholique...). Il peut être considéré comme un programme d'innovation et d'expérimentation publique, puisqu'il s'inscrit dans un cadre institutionnel et temporel précis, avec des financements publics associés. Il vise à proposer une nouvelle réponse à la problématique du CDD, en partant du principe que personne n'est inemployable, qu'il existe des besoins non couverts par les acteurs économiques privés et que le coût du CDD pourrait être couvert en revenu d'activité.

Avec 10 territoires pilotes lors de son lancement en 2016, l'expérimentation visait un essai progressif dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Pacte de solidarité de l'Etat). Au total, 75 territoires sont désormais habilités par la mise en œuvre de cette expérimentation, qui s'appuie sur des comités locaux pour l'emploi (CLE), regroupant l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle d'un même territoire, et des Entreprises à But d'Emploi (EBE).

2 - Un bilan positif, malgré des difficultés à évaluer les impacts réels de l'expérimentation

L'expérimentation TZCLD a fait l'objet d'évaluations, notamment menées par un Comité scientifique missionné par le Ministère en charge du travail. Ces évaluations font état d'une dynamique positive d'insertion sous-professionnelle sur les territoires concernés. Elles mettent notamment en évidence la diversité des profils qui

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administration territoriale interneEpreuve : Note de synthèse en économie Session : 2025**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

ont pu sortir de la privation durable d'emploi grâce à cette expérimentation, en particulier grâce à la définition très large retenue pour les Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE), qui doivent seulement justifier d'une privation totale, régulière ou partielle d'emploi sur les 12 derniers mois. Cela laisse une grande marge d'appréciation au Comité local pour l'emploi et permet une souplesse bienvenue dans la mise en œuvre du dispositif. Au total, 3787 personnes ont pu en bénéficier fin 2023.

La gouvernance portée par le CLE réunissant les acteurs locaux est un autre point fort du dispositif expérimental. Néanmoins, les EBE peinent à trouver un modèle économique soutenable, en particulier en raison de l'exigence de non-concurrence avec le tissu économique local et du manque de visibilité des financements publics sur plusieurs années. Si l'évaluation reste difficile en raison de données disparates, il semblerait que le gain envisagé par les finances publiques soit plus faible qu'espéré. Au total, le coût net d'une sortie de privation d'emploi est estimé à moins de 6200€.

3 - Une expérimentation complémentaire aux dispositifs existants

L'expérimentation TZCLD reste aujourd'hui limitée à certains territoires qui ont fait l'objet d'une habilitation nationale. Malgré son intérêt pour réactiver le CLD, elle a vu son budget diminuer en 2023 et 2024 en raison des contraintes pesant sur les finances publiques. À ce jour, sa généralisation n'est pas envisagée.

Aussi, le TZCLD reste un dispositif complémentaire aux outils plus classiques mobilisés pour l'emploi, en particulier

les contrats aidés, l'insertion par l'activité économique ou encore les entreprises adaptées pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, les territoires disposent d'une boîte à outils variés au service de leur politique de l'emploi, dont ils peuvent se saisir pour atteindre l'objectif zéro chômeur longue durée, aux côtés de l'État.

II - Les territoires ont fait leur place pour lutter efficacement contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur les TZCLD et la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi.

Si la généralisation de l'expérimentation TZCLD paraît peu réaliste à court-terme au vu du contexte économique et financier, la prolongation peut être envisagée à moyen terme et la gouvernance qui la sous-tend (A). Au-delà, la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi apparaît comme une opportunité pour renforcer les dynamiques locales et faire reculer le chômage de longue durée (B).

A - Prolonger l'expérimentation TZCLD serait bénéfique pour les territoires

1 - Une généralisation souhaitable mais peu opérationnelle à ce stade

Compte-tenu des résultats plutôt concluants des différentes évaluations de l'expérimentation TZCLD, analysés par le récent rapport de la Cour des Comptes, il semblerait pertinent d'aller vers une généralisation du dispositif. Cependant, cela nécessite de mettre en place préalablement les conditions de réussite de cette généralisation sur les territoires.

Tout d'abord, cela nécessite un soutien politique à la demande et un consensus à l'échelle des territoires, la qualité de la gouvernance au sein des CLE étant jugée comme décisive pour le succès de la demande. Or, le contexte organisationnel apparaît peu favorable, les forces vives des territoires étant largement mobilisées par la réforme de la gouvernance de l'insertion liée à la loi pour le Plein Emploi. Par ailleurs, les Départements qui coordonnent les politiques d'insertion sont dans une situation budgétaire particulièrement dégradée. Au vu de l'enjeu de redressement des finances publiques, la capacité des pouvoirs publics à dégager les marges de manœuvre suffisantes à la généralisation des T2CD paraît donc compromise. Enfin, le modèle économique des EBE reste fragile et nécessite de réintensifier les activités économiques sur lesquelles elles s'appuient. Le contexte économique actuel marqué par un repli de la croissance, apparaît peu favorable à cet égard.

Aussi, il est plutôt préconisé de s'appuyer sur la gouvernance issue de la loi pour le Plein Emploi afin de préparer le terrain pour une généralisation à plus long terme.

2 - Prolonger l'expérimentation serait néanmoins un signal positif

Malgré le contexte, la prolongation de l'expérimentation paraît pertinente pour consolider le modèle économique et la gouvernance sur les territoires déjà labellisés. A ce titre, il semblerait pertinent que l'état puisse renouveler les labellisations et garantir un maintien du financement, à défaut de son augmentation. Une recherche de financements complémentaires, par exemple via le FSE+, pourrait contribuer à une meilleure acceptabilité de cette orientation au regard des enjeux financiers pour l'état. Cette prolongation de l'expérimentation devrait en tout état de cause faire l'objet d'un suivi renforcé et de nouvelles évaluations pour garantir le meilleur usage possible des financements et démontrer la plus-value du dispositif sur une période prolongée.

B - La mise en œuvre de la loi Plein Emploi doit contribuer à l'objectif zéro chômeur longue durée

1- Renforcer la gouvernance territoriale

De très nombreux acteurs institutionnels sont mobilisés au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle (missions locales, CAS, Départements, MDPH, OPCO, France Travail...), ce qui ne permet pas toujours une liberté des actions de chacun et une bonne coordination. La rationalisation de ce paysage institutionnel et le renforcement du dialogue entre acteurs est à ce titre positif pour les acteurs économiques.

Pour ailleurs, il serait utile de renforcer les passerelles entre les acteurs de l'insertion et les acteurs institutionnels concernés par d'autres politiques publiques contribuant à lever les freins à l'emploi. Ainsi un rapprochement avec les acteurs de la santé (PSMT, Centres Hospitaliers...) ou du logement (EPCI, bailleurs État, Département...) serait le bienvenu. Enfin la synergie entre les différentes innovations publiques devrait être davantage recherchée, pour mutualiser certaines actions et faciliter le parcours des personnes accompagnées. A titre d'exemple, la mise en œuvre du logement d'abord peut permettre des accompagnements renforcés vers le logement incluant la dimension insertion professionnelle.

2- Accompagnement renforcé vers l'emploi

La loi pour le Plein Emploi vise à mieux accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi en proposant une palette d'activités avec un minimum de 15h par semaines adaptable en fonction des contraintes de chaque demandeur d'emploi (santé, handicap...). Cette démarche peut permettre de renforcer les liens avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique (immersion en atelier d'insertion par exemple) et avec les entreprises du territoire. Le lien avec la formation professionnelle grâce à la Région et aux OPCO, peut permettre d'accroître le déploiement d'offres de formation adaptées aux besoins spécifiques d'entreprises dans les secteurs en tension, afin de viser une intégration durable sur le marché du travail des chômeurs de longue durée. A l'instar du TZCD, une attention toute spécifique pourra être portée aux personnes non reprises par les dispositifs actuels.

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administrateur territorial interne

Epreuve :

Note de synthèse en économie

Session :

2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En conclusion, l'objectif principal de la longue durée se heurte à de nombreuses difficultés structurelles (freins périphériques à l'emploi, notamment) et conjoncturelles (financement des politiques d'insertion, ralentissement de l'activité économique...). Si l'expérimentation TZCLD apparaît comme une innovation intéressante en ce qu'elle propose une nouvelle approche basée sur le droit au travail, elle ne peut être la seule réponse apportée par les pouvoirs publics. Les territoires ont toute leur légitimité à se saisir des résultats de cette expérimentation pour construire des réponses sur-mesure afin de réduire le chômage longue durée, en s'appuyant notamment sur la nouvelle gouvernance de l'insertion et les exigences posées par la loi pour le Plein Emploi.

Lined writing paper with horizontal blue lines.

Lined writing area with horizontal blue lines.

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 12 / 20

Note de correction : 12 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
admin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	11	13	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Beaucoup de paraphrase des documents et peu de mise en perspective personnelle. Les éléments sont juxtaposés sans proposer de prise de recul. Quelques propositions intéressantes dans le II mais peu justifiées.

Correction 2 :

Appréciation : Devoir relativement complet. Les enjeux sont bien posés. La construction est solide. Les propositions dans le 2b sont pertinentes.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur territorial interne

Epreuve : Note en économie

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans son rapport sur le programme Territoires zéro chômeurs de longue durée (TZCLD), publié au premier trimestre 2025, la Cour des Comptes pointe le coût élevé des embauches dans les entreprises à but d'emploi, à la fois pour les finances de l'État et celles des collectivités territoriales. Ce nouveau rapport participe à l'évaluation de ce dispositif expérimental, initié il y a plus de dix ans, pour lutter contre le chômage de longue durée, en associant de nombreux partenaires publics et associatifs, dans les territoires.

La lutte contre le chômage et la politique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle mobilisent l'État depuis plusieurs décennies. En effet, s'il fluctue régulièrement, le chômage n'a jamais retrouvé son niveau d'avant la crise économique de 1973. Le chômage de longue durée, dont on peut considérer les qu'il concerne les personnes éloignées de l'emploi totalement ou partiellement depuis plus d'un an, touche l'ensemble du territoire, mais plus fortement certains quartiers urbains défavorisés et certaines zones rurales. À ce titre, les collectivités territoriales sont également impliquées dans les politiques d'aide sociale et de formation professionnelle, par exemple.

Dans ce contexte, quelle doit être la place des territoires dans la lutte contre le chômage de longue durée ?

..1.17..

La présente note vise à présenter le programme TZCLD et à en dresser un bilan économique (I) ainsi qu'à formuler des propositions pour renforcer la place des territoires dans la lutte contre le chômage de longue durée (II).

I. Le programme zéro chômeurs de longue durée, une traduction expérimentale et opérationnelle du droit au travail qui présente toutefois des limites économiques.

A. Une expérimentation en faveur du droit au travail dans les territoires

1. La politique de l'emploi, une réponse au principe constitutionnel du droit au travail

Le droit au travail est inscrit à l'article 5 du Préambule de la Constitution de 1946. Celui-ci affirme le droit à l'emploi pour chacun, sans discrimination d'origine, d'opinion ou de croyance. Les articles suivants reconnaissent d'autres droits aux citoyens en matière d'emploi, notamment la formation professionnelle (article 13). Ce principe constitutionnel oblige l'État et les collectivités territoriales à agir en faveur de l'emploi.

En outre, la reconnaissance d'un droit à la subsistance pour que toute personne dans l'incapacité de travailler obtienne de la collectivité

des moyens conventionnels d'existence pose également les bases de la République sociale. Ainsi, l'action publique a le devoir mais aussi l'intérêt économique à œuvrer en faveur de l'emploi.

2. Le programme TZCLD, une expérimentation fondée sur un changement de paradigme vis-à-vis du chômage.

L'expérimentation TZCLD repose sur l'idée que le coût du chômage pour les finances publiques est plus élevé que le subventionnement du retour à l'emploi. Celui-ci est estimé à environ 18000€ par an. Le programme repose sur le principe d'une transformation en salaire des dépenses passives liées au chômage.

L'expérimentation s'est faite en deux phases successives, de 2016 à 2021 et de 2021 à 2025. Au départ, une dizaine de territoires étaient concernés, leur nombre est aujourd'hui de 75. Dans chaque territoire est créée au moins une entreprise à but d'emploi dont l'objectif est d'embaucher des personnes en situation de privation durable d'emploi pour réaliser des activités utiles à la société, hors du champ économique concurrentiel.

Toutefois, ce programme présente des limites économiques inhérentes à son caractère expérimental.

B. Des limites et des risques économiques non négligeables pour les territoires

1. Un bilan coûts-bénéfices mitigé

Le programme TZCLD a fait l'objet de plusieurs 3.17.

évaluations successives conduites à la fois par un comité scientifique et par les services de l'État (IGF, IGAS, DARES).

À la suite de la première phase d'expérimentation, il apparaît que les gains directs par les finances publiques sont deux fois moins élevés qu'attendu. Les gains reposent à la fois sur de nouvelles recettes (impôts et taxes) liées à l'activité économique et au retour à l'emploi des personnes; et sur une baisse des dépenses (prestations sociales et coût induits du chômage).

En outre, les ERE peinent à trouver leur modèle économique et financier. Le chiffre d'affaire généré est insuffisant pour financer les emplois créés, ce qui implique le maintien d'emplois "sans perfusion" des subventions de l'État et des départements.

2. Des risques économiques liés aux interprétations différenciées du ciblage des personnes et des activités économiques dans les différents territoires.

Le bilan économique mitigé de la première phase d'expérimentation est renforcé par un ciblage des personnes éloignées de l'emploi insuffisant. En effet, seul un quart des personnes concernées étaient bénéficiaires du RSA, par exemple. Cela s'explique par le caractère expérimental du dispositif qui génère des appréciations différenciées des situations selon les territoires. Cela pose des questions d'équité des citoyens devant l'action et les charges publiques.

De même, l'interprétation du caractère non-concurrentiel des activités exercées par les ERE est variable d'un territoire à l'autre. Or, au regard du coût pour les finances publiques des postes créés, il convient qu'ils ne viennent pas concurrencer

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Administrateur territorial interne

Epreuve : Note en économie

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

le tissu économique local, par ailleurs encouragé par les politiques de développement économique local.

Cependant, il apparaît que si ces limites persistent, le bilan de la deuxième phase d'expérimentation est plus favorable, avec un retour à l'emploi de plus de 3000 personnes éloignées de l'emploi depuis 4 ans et demi, en moyenne. Il apparaît que la poursuite et la réussite de l'objectif TZCLD nécessitent l'implication forte des territoires, en lien avec les services de l'État.

II. Des propositions pour renforcer la place des territoires dans la lutte contre le chômage de longue durée.

A. Les conditions de réussite du programme TZCLD impliquent la participation des territoires

1. Un meilleur ciblage des personnes durablement éloignées de l'emploi dans une logique d'aller-vers

La mise en place des comités locaux de l'emploi (CLE) réunissant les acteurs locaux aux côtés des ERF a permis une homogénéisation des pratiques de ciblage de volontaires intégrés au programme.

Les CLE doivent continuer à s'appuyer sur la connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle.

pour identifier l'ensemble des personnes éligibles alors que celles-ci sont parfois éloignées des vecteurs de recrutement.

2. Une meilleure localisation et un meilleur positionnement économique des ERE.

La mobilisation des acteurs locaux doit permettre de localiser les ERE, à la fois au plus près des potentiels salariés et des futurs clients, à l'image des ERE créés dans le quartier de La Nave à Bagnolet et des Quatre-Chemins à Pantin, en Seine-Saint-Denis.

L'association des acteurs économiques locaux, comme les chambres consulaires, les réseaux d'entreprises ou les associations de commerçants, permettrait également de s'assurer de la bonne intégration des ERE dans le tissu économique local.

B. Un pilotage de la lutte contre le chômage de longue durée qui s'appuie sur les réalités locales et dans lequel les collectivités territoriales ont un rôle à jouer.

1. L'association de tous les acteurs de l'emploi dans une logique partenariale

La valeur ajoutée de l'expérimentation TZCLD repose sur la mise en place des CE qui permettent d'assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble du dispositif, à travers l'activité des ERE et au-delà. À l'image de ces comités locaux, des instances de pilotage de la politique de l'emploi pourraient être créées, à

l'échelle souvent pertinente des intercommunalités, par exemple. Il s'agit de réunir l'ensemble des acteurs publics et privés autour de dispositifs ou d'actions adaptés aux réalités territoriales, comme des "jobs dating" entre entreprises et candidats à l'approche des saisons hivernale ou estivale dans les zones touristiques.

2. Élargir l'action des collectivités territoriales dans la lutte contre le chômage de longue durée.

L'action des collectivités territoriales ne doit pas se cantonner à leur participation au TCLD dans lequel sont notamment impliqués les départements (financement des embauches) et le bloc local (signature de la convention avec l'État). Les régions qui disposent de la compétence de formation professionnelle ont aussi un rôle important à jouer dans l'adaptation des compétences de la population active aux transitions numériques et énergétiques.

Les politiques d'insertion professionnelle s'intègrent également dans les politiques sociales plus larges, intégrant la question du logement, par exemple. À ce titre le programme "un logement d'abord" expérimenté dans plusieurs territoires vise à offrir un logement à des personnes également éloignées de l'emploi.

En conclusion, l'ancrage des dispositifs de lutte contre le chômage et d'insertion professionnelle et sociale doit permettre d'apporter des réponses différenciées et adaptées aux réalités locales.

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)

Note de délibération : 12.25 / 20

Note de correction : 12.25 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	12.5	12	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une note claire et intéressante.

Correction 2 :

Appréciation : De nombreuses points importants sont identifiés et évoqués comme l'activation des dépenses passives ou la démarche même d'évaluation des politiques publiques. A la vue des expérimentations, il serait intéressant de se demander comment évaluer le non quantitatif dans les politiques publiques. Il est surprenant de ne pas aborder la question de l'ESS. Vous proposez des pistes opérationnelles. Dans l'ensemble, il est vraiment dommage que votre présentation reste un peu superficielle.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Interne - administrateur territorial

Epreuve :

Economie - note

Session :

2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Objectif zéro chômeur de longue durée : quelle place pour les territoires ?

Si le préambule de la Constitution de 1946 dispose que « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », des millions de Français sont au chômage ou privés durablement d'emploi.

Le chômage de longue durée, il est qui dure depuis plus d'un an, est particulièrement difficile à réduire et s'avère coûteux et néfaste, à la fois pour les personnes concernées mais aussi pour la collectivité, que ce soit en termes de bien être (Yann Alfaro) ou d'un point de vue économique avec des coûts budgétaires (des mesures dites passives : allocations chômage, aides diverses, RSA...), du manque à gagner (cotisations sociales, impôts, etc.) et des externalités négatives associées (santé, etc.).

Pour y faire face, une expérimentation est en cours depuis 2016 : Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Ce dispositif vise à proposer, dans des territoires volontaires, un accompagnement et un CDI à toute personne privée durablement d'emploi (PPDE). Le salaire est couvert par le montant des allocations, indemnités et coûts induits du chômage.

Ce dispositif suscite depuis le début un fort intérêt. La Cour des comptes vient d'ailleurs, en juin 2025, de publier un rapport dédié au TZCLD et appelle à sa généralisation sur l'ensemble du territoire, sous réserves de certains points.

Dans ce contexte, quel est le rôle que doivent prendre les collectivités territoriales face à ce dispositif au fort potentiel mais qui reste expérimental et incertain? Comment peuvent-elles être le fer de lance d'une politique plus efficiente pour lutter contre le chômage de longue durée et en faire bénéficier les territoires?

La présente npte vise à :

- présenter ce dispositif : origines, fonctionnement, intérêts et défis
- analyser le rôle des collectivités territoriales pour améliorer la lutte contre le chômage de longue durée.

I. Pour faire face au chômage de longue durée, un dispositif expérimental, visant à activer les politiques passives du chômage, a été mis en œuvre depuis 2016 et suscite un fort intérêt en raison de son innovation et de premiers résultats positifs

A. Le principe du dispositif TZLD : activer les dépenses passives du chômage pour lutter contre le chômage de longue durée

1. Aux origines du dispositif : le postulat que créer des emplois peut revenir moins cher à la collectivité que le chômage de longue durée (CLD)

Ce dispositif, issue d'une initiative de l'association ATD - Quart Monde, repose en effet sur les hypothèses suivantes :

- personne n'est inemployable : chacun dispose de compétences
- ce n'est pas le travail qui manque : de nombreux besoins de la société ne sont pas couverts et il existe un fort taux de chômage (cf. la courbe de Beveridge ; l'enjeu des politiques publiques étant de la décaler au plus vers la gauche)
- le chômage de longue durée coûte très cher à la collectivité :

coûts budgétaires des politiques dites passives du chômage : allocations, RSA ... ; manque à gagner (cotisations sociales, impôts ...) et externalités négatives (santé, sécurité, protection de l'enfance, etc.).

Il s'agit donc d'activer ces dépenses passives du chômage et de les transformer en salaires, avec une sécurisation des PPDE sur le temps long, via des CDI contrairement à la plupart des autres dispositifs avec une logique d'accompagnement temporaire.

2. Une expérimentation concrètement à l'œuvre, depuis 2016 pour faire face au chômage structurel sur plusieurs territoires.

L'objectif de cette expérimentation est de « recruter les PPDE qui le souhaitent, pour mobiliser leurs savoir-faire et leurs compétences dans le cadre d'activités socialement utiles ».

Plusieurs principes sont au cœur du dispositif initial :

- pas de coût supplémentaire pour la collectivité, les emplois sont financés par les dépenses évitées et par les prestations
- des activités non concurrentes avec le tissu économique local
- objectif d'embauche exhaustive, et pas de recrutement ciblé selon les compétences, avec des entreprises à but d'emploi (EBE)
- emploi en CDI, avec un temps de travail choisi par le bénéficiaire et une activité adaptée à ses compétences et souhaits

En décembre 2023, 75 territoires ont été labellisés TZCLD, 84 EBE créés et emploient 3000 bénéficiaires. Ces EBE peuvent par exemple être des convergences solidaires.

B. Un dispositif aux intérêts multiples, notamment en termes d'insertion socio-professionnelle, mais qui fait face à plusieurs défis

1. Une expérimentation aux effets positifs sur l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires

Le rapport du comité scientifique composé de O. Bourba-Olga et P. Cahuc, d'août 2021, souligne en effet une

« dynamique positive d'insertion ^{soit} professionnelle chez les salariés des EBE ».

(En décembre 2023, 2000 bénéficiaires ont trouvé un travail dans une entreprise locale).

Le rapport note également la diversité des profils et des parcours, en termes d'âges mais aussi d'éloignement de l'emploi et des attentes. Malgré cette hétérogénéité, une amélioration des trajectoires en emploi et du bien-être des bénéficiaires est constatée, signe d'une bonne adaptabilité du dispositif.

En outre, d'autres études révèlent des effets positifs des TZCLD grâce notamment aux sorties de privation durable d'emploi.

Le coût net de cette sortie de privation (le coût budgétaire moins l'économie de recettes) est estimé à 6200€ mais il n'intègre toutefois pas les externalités positives (sur la santé, leurs enfants, etc.).

2. Toutefois, les TZCLD font face à plusieurs défis pour leur pérennisation, notamment le modèle économique

Le rapport du Comité scientifique et d'autres enquêtes constatent effectivement un manque de rentabilité du dispositif et des EBE, ce qui met à mal le principe initial.

Il n'est toutefois pas clair de savoir précisément si le modèle économique est la cause ou si l'expérimentation joue un rôle.

En tout cas, l'analyse du rapport coûts / bénéfices est plus faible qu'estimé. Les gains directs sont deux fois moindres qu'estimés. Cela s'explique en partie parce que beaucoup de bénéficiaires ne touchaient pas l'ensemble des prestations sociales.

La baisse des aides de l'Etat vient en outre fragiliser d'autant plus ce dispositif et interroge sur son avenir, mais vient cependant laisser une place forte pour les collectivités territoriales qui jouent un rôle important et pourraient aller plus loin.

Nom d'usage :

P A P A

Prénom(s) :

G U I L H E M

Numéro
Inscription :

2 0 1 1 6

Né(e) le :

1 2 / 0 3 / 1 9 9 4

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administrateur territorial Interne

Epreuve :

Economie

Session :

2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II. Si les territoires sont au cœur du dispositif, ils gagneraient à s'en saisir plus encore afin de le rendre plus efficient et de bénéficier de ses externalités

A. Les collectivités territoriales jouent un rôle primordial dans la bonne réussite du dispositif

1. Le rôle fondamental des Comités Locaux d'Emploi (CLE)
 Ces derniers sont en effet les pilotes de l'expérimentation et jouent un rôle majeur pour

- qualifier les besoins en emplois et donc savoir finement qui sont et où sont les PPDE en leur territoire
- cartographier les emplois disponibles

Ces missions sont indispensables pour pouvoir toucher toutes les PPDE et permettre "un appariement entre leurs compétences et les emplois disponibles, mais aussi pour pouvoir aider la création d'EBE adaptés et complémentaires.

L'équipe projet que les CLE pilotent est importante car c'est elle qui est en charge de l'animation locale et de la coopération partenariale.

2. La nécessaire implication des collectivités et mobilisation des acteurs locaux

La rapport du Comité scientifique de 2021 insiste sur la mobilisation

5 / 7

des divers acteurs locaux et le présente comme un atout indéniable. La bonne réussite de ce dispositif nécessite une gouvernance solide et une insertion institutionnelle au niveau local pour une bonne insertion dans le maillage économique local.

Les collectivités territoriales doivent ainsi contribuer en s'impliquant, mobilisant leurs services idoines, et s'engageant financièrement pour assurer leur implication sur le long terme.

B. Les TZEED, une opportunité pour les collectivités d'affirmer leur rôle indispensable, de contribuer à cet objectif difficile et d'établir une nouvelle gouvernance territoriale plus efficiente

Les collectivités territoriales gagneraient à se saisir de ce dispositif au fort potentiel, en le rendant plus efficient et bénéfique pour leurs territoires.

Ce dispositif est l'opportunité pour elles d'illustrer leurs rôles clés dans l'atteinte d'objectifs ambitieux comme celui de zéro chômage longue durée. Les collectivités, en s'impliquant dans ce type de dispositif, peuvent démontrer leur connaissance des spécificités territoriales et des acteurs locaux.

C'est aussi l'occasion de fonctionner en réseau pour impliquer tous les acteurs concernés : opérateurs locaux, entreprises, associations au plus près, ce qui est plus difficile par l'Etat.

Chaque échelon territorial est concerné par le chômage de longue durée, ce qui en fait un sujet parfait de collaboration et de coopération : les Régions sur le volet formation, les entreprises, les Départements pour tout le volet social (bénéficiaires du RSA, etc.) et les communes et leurs groupements avec les CCAS et le maillage le plus local.

Les collectivités territoriales gagneraient ainsi à plaider pour un maintien et élargissement du dispositif, avec le soutien de l'État.

Au regard du contexte budgétaire contraignant, une amélioration du dispositif est nécessaire pour faire mieux. Pour ce faire, les territoires pourraient proposer de poursuivre le principe des TZCLD avec plusieurs axes de modifications ou d'améliorations de l'expérimentation, avec de nouveaux TZCLD :

- Tout d'abord, en termes de méthode en définissant mieux les contours et règles (la notion de non concurrence par exemple) et en fixant des objectifs plus précis.

- En consolidant ensuite l'évaluation du dispositif : sur les bénéficiaires et sur les territoires.

- En renforçant le pilotage des collectivités au dispositif et de CLE pour stabiliser voire réduire les coûts de fonctionnement en hausse du dispositif (hausse soulignée par la Cour des comptes)

- En engageant financièrement l'État et les collectivités sur du long terme.

Face à ce défi majeur, économique et social, qu'est le chômage de longue durée, les collectivités territoriales ont leur rôle à jouer pour rendre les territoires plus résilients, en s'appuyant sur leurs spécificités et caractéristiques, à travers une gouvernance territoriale plus efficiente et qui permet de mieux

Coopérer et se faire confiance pour reprendre le titre du dernier ouvrage de l'économiste Eloi Laurent.

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 13 / 20

Note de correction : 13 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	12	14	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une présentation complète du dispositif qui manque d'un développement portant sur les analyses des résultats obtenus. Les propositions apportées sont succinctes et aurait bénéficié d'une partie présentant notamment un bilan et un suivi.

Correction 2 :

Appréciation : Bonne copie. Les enjeux sont bien vus et les propositions intéressantes.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - CONCOURS INTERNEEpreuve : Nota de synthèse et de propos^é en économie Session : 2025**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Cette liaison entre devoir et droit, qui participe à fonder les institutions républicaines, s'illustre dans deux dispositifs d'acteurs relatif à l'éloignement durable de l'emploi. D'une part, l'expérimentation territoriale visant à réduire le chômage de longue durée (ETCLD) implique depuis 2016 les acteurs économiques, associatifs, l'Etat et les collectivités territoriales pour accompagner les personnes durablement privées d'emploi (PDPE) vers la sortie de chômage, sur la base de volontariat. D'autre part, le Parlement a adopté en 2024 le principe d'un service minimum obligatoire pour les personnes bénéficiaires du RSA, sous la forme de missions d'intérêt général à réaliser à raison de quelques heures par semaine.

Si la politique de l'emploi est traditionnellement une compétence de l'Etat, elle mobilise les collectivités territoriales dont les compétences en matière de solidarité, insertion, handicap et développement économiques sont liées aux causes et aux conséquences du chômage de longue durée. La notion de chômage de longue durée exclut théoriquement les personnes éligibles aux allocations chômage et renforce l'aspect solidarité des dispositifs évoqués précédemment, ainsi que leurs implications pour les collectivités territoriales. En particulier pour le dispositif ETCLD, dont la durée d'expérimentation longue permet un meilleur suivi des bénéficiaires et limites, l'implication des collectivités doit être encouragée. Quelle place ces dernières doivent-elles occuper au regard de leurs compétences et des bénéficiaires de long terme susceptible d'en bénéficier sur leurs territoires ?

Les ETCLD constituent un dispositif de réception du chômage de longue durée aux résultats encourageants mais dont

L'équilibre global et la priorité passent question (d) l'implication des collectivités en est un facteur de réussite mais qui ne se limite pas aux dispositifs les plus expérimentés et en lien avec leurs compétences (II).

I - Les ETCLD visent à résoudre le chômage de long terme sans les limitations d'expérimentation mais n'allouent que partiellement leurs objectifs.

Le les ETCLD ont effectivement contribué à sortir un nombre non négligeable de PDPE du chômage de longue durée de plus 2016 (A), de nombreuses évaluations mettent en évidence leurs limites en matière de périmètre d'activité, de ciblage des bénéficiaires les plus pertinents et d'efficacité économique globale (B).

A) Un dispositif alternatif qui a permis de rapprocher les PDPE de l'emploi.

1. Le cadre global des ETCLD propose un mode d'action en rupture avec les politiques traditionnelles d'emploi.

La loi du 29 janvier 2016 a lancé l'expérimentation ETCLD sous l'impulsion de l'association AFD quant monde, en lien avec le Parlement mais sans implication forte de l'Etat. En s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux incluant les collectivités territoriales, le dispositif vise à sortir les PDPE d'une situation durable d'emploi.

Le cadre de l'expérimentation repose sur trois postulats, non évalués à priori, qui justifient une action volontariste pour proposer des solutions de sortie de chômage de longue durée aux personnes concernées. Ces trois principes sont (i) personne n'est inemployable, (ii) le travail utile à la société ne manque pas et (iii) la création de postes pour les personnes concernées peut être financée par

les autorités publiques tout en restant véritablement pour la collectivité. Ces principes ont orienté le dispositif vers un mode d'action relativement interventionniste de création de structures dédiées, des entreprises à but d'emploi (EBE). Le dispositif s'inscrit ainsi avec les politiques traditionnelles d'insertion et de lutte contre le chômage de longue durée car il propose aux PPE d'accéder à un statut de long terme, matérialisé par un CDI. Il ne s'agit pas d'un dispositif dérivé d'accompagnement à l'emploi.

Les ETCLO s'autorisent également à créer des emplois supplémentifs à l'offre économique classique, ce qui est la politique nationale se concilient traditionnellement avec le code réglementaire et incitatif à l'emploi des entreprises.

2. La création d'un modèle économique d'emploi alternatif aux entreprises classiques repose sur des investissements importants des pouvoirs publics.

Au moment de sa création en 2016, le dispositif ETCLO a été lancé dans la loi de finances et associé à la création de 10 EBE. Ces dernières ont été financées par l'Etat et les départements pour un montant total de 10 000 € par poste par an.

Le montant de la subvention a été établi en raison des coûts estimés de l'éloignement des bénéficiaires de l'emploi par la collectivité, qui englobe notamment le versement du RSA, le manque à gagner sur les cotisations sociales, et les coûts individuels induits par le chômage de longue durée.

Le montant a été progressivement revu à la hausse pour atteindre environ 23 000 € par an et par poste créé par l'EBE en 2023, à mesure que le nombre d'expérimentation augmentait et impliquait des acteurs publics plus diversifiés (certains notamment).

En 2024, on dénombre 65 expérimentations d'expérimentation, témoignant d'un fort engagement des collectivités, mais également d'une participation financière accrue en valeur.

3. Un dispositif qui semble porter ses fruits en matière de création d'emploi.

Malgré des sources de données, les résultats intermédiaires des différentes évaluations menées en 2019 et 2021 par le Comité scientifique d'évaluation du dispositif et par une mission indépendante de la DARES et de l'IGAS semblent converger vers une évaluation positive de nombreux emplois créés par les EBE. En 2023, on comptait environ 3000 emplois créés dans le cadre de ces structures dédiées. A l'échelle d'un seul territoire, le nombre d'emploi créé peut représenter 300 postes, par exemple pour Poitiers et Basquelet.

Au delà de ces résultats bruts, le dispositif suscite de nombreuses critiques qui interrogent sur son efficacité globale et sa pérennité.

B) Le dispositif ETCED fait l'objet de nombreuses critiques relatives à son impact pour les bénéficiaires et le tissu économique local, qui questionnent son efficacité globale et sa pérennité.

1. Les EBE font peu de liens à la notion de PDPZ et percent employes des travailleurs relativement proches de l'emploi.

La notion d'éloignement des candidats de l'emploi n'a pas fait l'objet d'une définition dans au moment du lancement du dispositif. Cela peut s'expliquer par le caractère subjectif de cette notion, qui relève essentiellement d'une donnée des indicateurs, mais également de l'approche basée sur le reclutement, qui ne nécessiterait pas de cibler précisément une partie de la population.

Enfin, cette définition exempt du public cible de l'expérimentation a pu générer un décalage entre les attentes de certains participants, relativement peu éloignés de l'emploi traditionnel et qui espéraient à s'en rapprocher, et l'effet des EBE.

Ces dernières reposent en effet sur une logique de CDI et d'inscription de long terme dans la structure qui se sont adaptées aux contraintes de profils particuliers (personnes en situation de handicap ou avec une mauvaise maîtrise de la langue française).

Ce décalage est souligné par le rapport de l'IGAS et de la DARES de 2019 qui insiste à mieux évaluer les bénéfices individuels du dispositif.

Les différentes évaluations du dispositif montrent également ... / 10

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - CONCOURS INTERNE

Epreuve : Note de synthèse de propos. en économie Session : 2015

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

en évidence des limites par les structures des EBE.

2. Les EBE sont des structures alternatives au système économique traditionnel dont l'organisation et le mode économique présentent des fragilités.

Le rapport de 2021 du comité scientifique de l'ETCLD, comme le rapport de l'IGAS et de la DARES de 2019 insistent sur le manque d'expériences managériales et de formation au sein des établissements des EBE. Elle entraîne des dommages potentiels pour les bénéficiaires mais compromettent également l'efficacité productive de ces structures.

Les différentes évaluations mettent en évidence des productivités variables mais globalement moindres que attendues dans les premières années de l'expérimentation. Elle a peu se traduire par un accroissement des retombées nécessaires à l'activité des EBE.

Le phénomène de faible productivité a également pu être aggravé par une concurrence avec les entreprises traditionnelles, du fait d'un positionnement flou de certaines EBE qui ont pu cohabiter en direct avec un concurrent pré-existant.

3. Les limites des EBE entraînent la perturbation globale et la persistance de dispositifs à long terme.

D'après le rapport de 2019 de l'IGAS et de la DARES, les bénéfices initialement attendus de dispositifs au bout de 3 ans étaient inférieurs de moitié à ceux attendus initialement. Elle s'explique par une sélection de profils peu performants

proches de l'emploi, qui génèrent véritablement peu de coûts pour la collectivité.

De plus, les difficultés productives de certaines ESE et le niveau de soutien financier accordé a peu abaissé le coût global du dispositif qui représentait 60 M€ en PLF 2024. Cette difficulté à faire converger les ESE vers un modèle viable à l'échelle de la collectivité peut fragiliser le dispositif global, à fortiori dans un contexte budgétaire contraint.

Cependant, malgré ces interrogations sur les bénéfices des expérimentations et leur pérennité, les collectivités sont nombreuses à s'engager dans les ETCLD. Il convient donc d'examiner les conditions particulières de leur action au sein de ce dispositif.

II- Les collectivités contribuent à l'amélioration progressive du dispositif mais s'engagent à circonscrire leur action aux outils éprouvés et directement liés à leurs compétences.

La forte implication des collectivités dans le dispositif est un facteur de réussite de ce dernier (A), mais elle doit s'exercer avec prudence en préservant des dispositifs éprouvés et pérennes, conformes aux compétences des collectivités.

A) L'implication des collectivités dans les ETCLD permet de mettre à profit leurs compétences et leur connaissance du tissu local pour améliorer l'efficacité du dispositif.

1. Les ETCLD mobilisent des compétences diverses et multiples et réparties entre toutes les collectivités

Tout comme la politique de développement économique, la politique de l'emploi a besoin de nombreuses compétences

réparties entre le bloc communal, les départements et les régions.
Les ETCLD se caractérisent d'une dimension solidarité et insertion
qui implique plus particulièrement, et notamment financièrement,
les départements.

Cette multiplicité de compétences et de tâches mobilisées invite
à associer systématiquement les lieux ruraux caractéristiques
aux sein des comités locaux en charge de l'opérationnalité, et
à définir un partage clair en termes de compétences.

2. Les régions peuvent être mobilisées au titre de leur
compétence de planification économique.

Dans le cadre des ETCLD, certaines limites sont apparues
concernant le champ d'activité des EBE. La mise en cohérence
de la stratégie de positionnement des EBE avec les SRDEIF
peut de nature à résoudre une partie des problèmes identifiés.
Pour être conformes aux cadres légaux et assurer leur viabilité
économiques, les EBE gagneraient à intervenir plus systéma-
tiquement et exclusivement dans des secteurs non concurrentiels ou
sans lesquels en absence en défaut de l'entente prévue,

La Région, qui dispose de la compétence de planification
économique, est un acteur pertinent pour modifier le positionnement
des EBE, ainsi que leur concordance avec les besoins productifs
de territoire.

Le cadre de pilotage des projets ruraux pourrait notamment
être utilisé et expliqué dans le cadre des ETCLD.

3. Les départements doivent être mobilisés de manière
prioritaire pour leur connaissances des potentiels bénéficiaires
du dispositif.

En regard de leur compétence solidarité, insertion et
handicap, les départements disposent d'une connaissance
fine des publics potentiellement éligibles aux ETCLD. Cette
connaissance gagnerait à être mobilisée pour mieux caracté-
riser les publics relatifs de sortie de la privation d'emploi
en fonction des profils (jeunes en situation de décrochage, ... / 10.

personnes en situation de handicap, travailleurs étrangers, ...).

Elle permettrait probablement de réunir les dispositifs d'attentes entre certains profils plus orientés vers la transition vers un emploi classique et l'approche essentiellement centrée sur les EBE des dispositifs.

4. Le bloc communal dispose d'une connaissance du cadre local propice à accompagner les projets.

Le dispositif ETCLD doit également penser à appuyer sur les compétences des communes et de leur groupement en matière d'aménagement et d'animation du tissu économique.

Les actions du bloc communal en matière de développement économique précisée, dans le cadre de convention avec les entreprises, la mise en service et l'animation des actions économiques locales, et compris sur des thématiques ESS.

La mobilisation de ces services peut faciliter l'insertion des EBE dans un tissu économique local existant, et compris pour sécuriser leurs débouchés.

De plus, la compétence d'aménagement économique des communes et de leur groupement est exclusive et peut faciliter l'implantation d'EBE.

Il conviendrait cependant de souligner que les ETCLD ne sont pas réductibles aux EBE, qui concentrent l'essentiel des critiques sur le dispositif.

B) Pour sécuriser leur implantation dans le dispositif ETCLD, les collectivités peuvent agir à assurer leur participation en priorité vers des dispositifs pérennes et éprouvés.

1. Adopter une stratégie d'orientation prioritaire des profils éligibles vers des dispositifs d'insertion existants et dans la sphère économique classique.

Pi les EBE ont constitué, dans les premiers temps de dispositif, la solution prioritaire pour de la en emploi

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - CONCOURS INTERNEEpreuve : Notes de synthèse et de proposition en économie Session : 2025**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

les PDPE d'en territoire, l'évaluation de dispositif a fait évoluer cette stratégie. Ainsi, en 2023, 20% des volontaires engagés dans la démarche seraient de la persécution d'emploi sous embargo dans les EBE.

Dans le cadre de ces dispositifs, les collectivités gagnaient à définir une stratégie claire d'orientation des profils concernés en priorité vers les dispositifs existants de retour à l'emploi, avec pour finalité la restructuration de la sphère économique classique.

2. Pour les profils plus éloignés de l'emploi, encourager la pertinence de démarches alternatives avec EBE

Les nombreuses limites des EBE, notamment en termes de positionnement économique et de productivité, pourraient mettre en péril leur pérennité de financement dans un contexte de rigueur budgétaire.

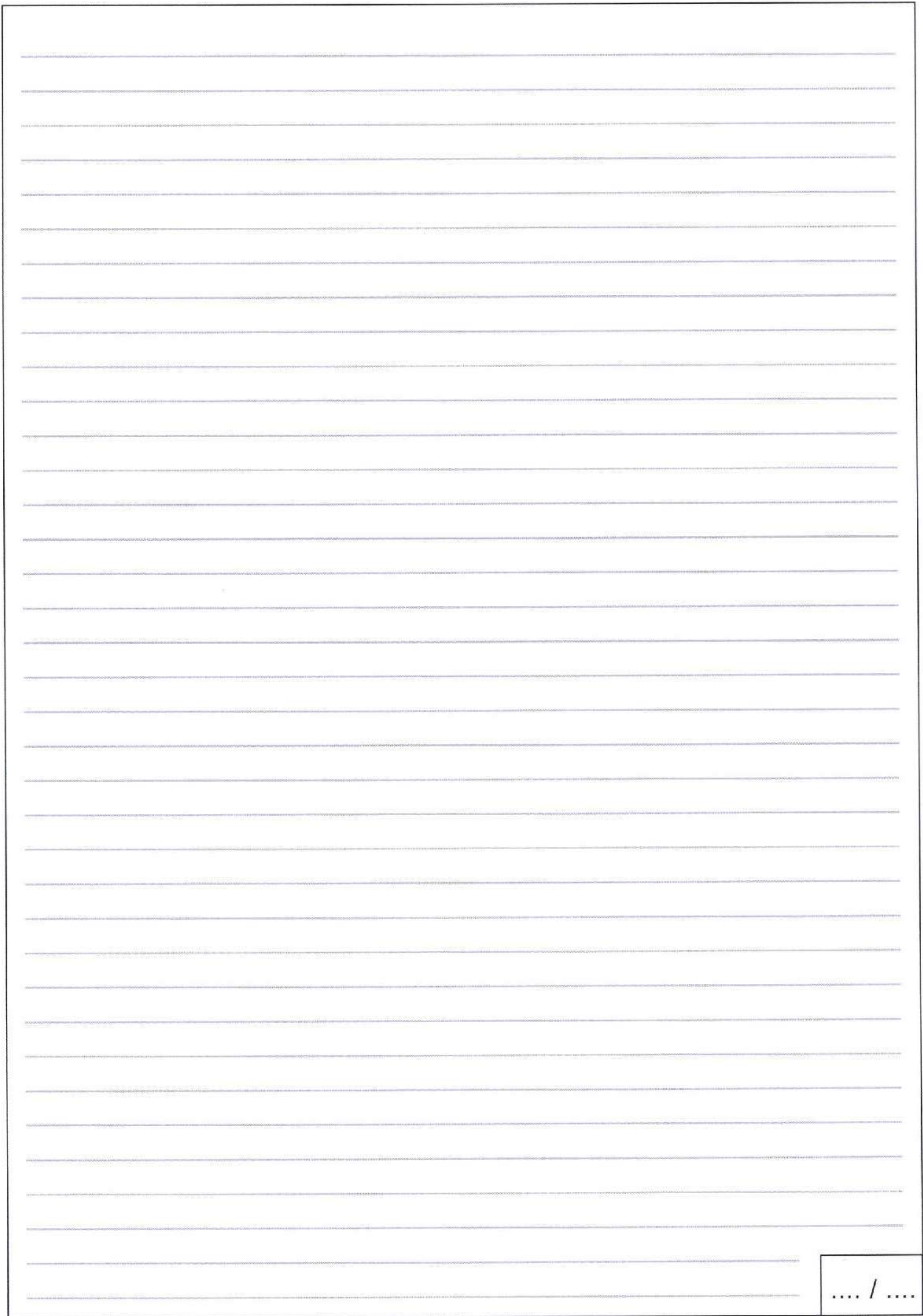
En 2024, le comité de pilotage des dispositifs estimait que le coût de sortie d'une persécution de l'emploi, dans le cadre de l'ETCD mais en dehors des EBE, était de 3 fois inférieur au coût d'embauche en EBE.

Dans ce contexte, les collectivités gagnaient à orienter leurs publics vers des dispositifs alternatifs, le cas échéant si cela est adapté aux profils éloignés de l'emploi et non compatibles avec la sphère économique traditionnelle.

Cependant, les EBE connaissent des bénéfices et devraient pouvoir être mobilisés de manière optimale, par exemple dans le cadre des obligations de service

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

d'un bônus général des semaines impaires aux bénéficiaires
de minima sociaux.



Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 13 / 20

Note de correction : 13 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
admin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	13	13	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : C'est parfois confus mais il y a un effort de réflexion personnelle et les documents sont analysés et pas seulement paraphrasés. La structure de la note est perfectible et on aurait apprécié quelques concepts mais cela reste correct.

Correction 2 :

Appréciation : Introduction claire malgré des questions. Plan structuré et assez logique. La première partie pose bien les enjeux et les spécificités. Le 2b est un peu une perspective difficile. Un effort aussi pour identifier des théories économiques.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'arrangement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - INTERNE

Epreuve : ECONOMIE Session : 2025 / INTERNE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le 23 juin 2025

Note à l'attention de

Objet = La place des territoires dans l'objectif zéro chômeur de longue durée

Alors qu'il était à 7,3% au 4^{ème} trimestre 2024, le chômage repart à la hausse avec une estimation à 7,7% en fin d'année 2025 (note de l'INSEE, juin 2025).

Le chômage est une situation dans laquelle une personne est involontairement privée d'emploi. Cette situation peut être temporaire, c'est le cas notamment du chômage fictionnel (NAIRU). Mais il peut également être de longue durée pour les outsiders. Dans le cadre de la politique publique de l'emploi, un instrument innovant a été proposé par la société civile, l'expérimentation "Territoire zéro chômeur". Mis en place par la loi du 29 février 2016 pour cinq ans et reconduit suite à son évaluation, il est basé sur trois hypothèses : "personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacun", "ce n'est pas le travail qui manque", "ce n'est pas l'argent qui manque" (au regard d'une réorientation des crédits de l'action sociale et des dépenses passives). Sa force est d'être basé sur une gouvernance locale.

Dans quelle mesure l'objectif zéro chômeur de longue durée est un programme basé sur les territoires ?

L'objectif zéro chômeur de longue durée est un programme pertinent par son changement de regard sur les outsiders (I) et son aspect co-construit avec les acteurs locaux 1/8.

même s'il pourrait davantage aller vers les chômeurs de longue durée et les entreprises de l'écosystème territorial (II).

I. Territoire zéro chômeur : un programme pertinent changeant le regard porté aux chômeurs de longue durée

Ce dispositif innovant se démarque des autres programmes envers les outsiders (A) permettant de répondre aux enjeux légaux, sociaux et financiers de l'accès à l'emploi (B).

A) La mise en place d'un dispositif innovant et expérimental, parmi d'autres, se démarquant pour raccrocher les outsiders que constituent les chômeurs de longue durée

① l'existence de nombreux dispositifs innovants en matière de politique publique de l'emploi

Il existe une multitude de dispositifs visant à tendre vers le zéro chômage même si celui-ci est inatteignable au regard de l'existence d'un chômage frictionnel situé aux alentours de 5% (NAIRU) l'objectif est donc de tendre vers ces 5% en réduisant le chômage de longue durée. Cela s'est traduit par la mise en place de contrats aidés, d'entreprises adaptées pour personne en situation de handicap (ESAT), de dispositifs pour les personnes à la rue ou en hébergement d'urgence (Convergence), de chantiers d'insertion et de dispositifs d'insertion par l'activité économique. Chaque dispositif cible un public cible, une catégorie d'outsider et l'entreprise recrute au regard de son besoin (compétences recherchées). Ces dispositifs même s'ils fonctionnent laissent de côté certains profils (personnes âgées, personnes employées mais à temps partiel, ...). C'est dans ce cadre que la société civile (ATD Quart Monde) a proposé un

nouveau programme = Territoire zéro chômeur de longue durée.

② Changer de paradigme avec le programme objectif zéro chômeur de longue durée

Cette expérimentation lancée en 2016 et reconduite avec un objectif de généralisation par le biais d'appels à projet vise à recruter des personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent, pour mobiliser leurs savoir-faire et leurs compétences dans le cadre d'activités socialement utiles au sein d'Entreprises à But d'Emploi (EBE) en CDI avec un temps de travail choisi. Ces entreprises sont constituées au regard des besoins du territoire et sont non concurrentes avec le tissu économique tout en générant du chiffre d'affaire. Le besoin part donc du territoire dans la constitution des EBE et des personnes privées d'emploi (temps de travail). Financièrement, le modèle se veut équilibré par la transformation des prestations sociales en revenu d'activité complété par une part du chiffre d'affaire de l'EBE. Cela permet de remettre dans l'emploi des outsiders.

③ Raccrocher les outsiders

Ce dispositif s'adresse aux personnes durablement privées d'emploi. Ce terme n'est pas défini juridiquement et recouvre une multitude de profils. Cela peut être des personnes totalement privées d'emploi depuis plus de 12 mois ou encore des personnes régulièrement privées d'emploi avec des difficultés. Cette notion intègre également les personnes partiellement privées d'emploi avec un niveau insuffisant pour subvenir à ses besoins (SEV). Cela permet d'intégrer les séniors, les jeunes ^{non diplômés}, les temps partiels, les demandeurs d'emploi de longue durée, les SDF, les personnes en grande précarité, les personnes en situation de handicap. Sur chaque territoire il y a une diversité de la demande. L'EBE permet de répondre avec une seule offre à ces multiples demandes dans une logique d'emploi perenne ou de tremplin vers l'emploi.

Ce dispositif se démarque des autres via son intégration au territoire et à son large public^(périmètre). Il permet ainsi de répondre aux enjeux liés à l'accès à l'emploi durable.

B) Un objectif à atteindre pour des raisons légales, sociétales et financières : être un territoire zéro chômage de longue durée

① Le droit au travail est une obligation constitutionnelle

L'alinéa 5 du préambule de la Constitution de la République de 1946 dispose "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Ce préambule fait parti du bloc de constitutionnalité en vigueur sous la V^{ème} République. C'est donc un devoir de l'Etat-providence et plus largement des administrations publiques de tout mettre en œuvre selon ses compétences pour permettre l'accès à un emploi. C'est un principe constitutionnel, une norme suprême au regard de la hiérarchie des normes. Au-delà de cet aspect légal, la privation durable d'emploi est une "trappe à pauvreté".

② La privation d'emploi de longue durée est une trappe à pauvreté

L'accès à l'emploi est un axe de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En effet l'emploi impacte la santé, l'insertion sociale, la confiance en soi (externalités liées à l'accès à un emploi durable). La privation d'emploi peut avoir des conséquences négatives sur d'autres politiques publiques (aide sociale à l'enfance, prévention de la délinquance). Le sentiment de sécurité professionnelle est une priorité pour les français (4^{ème} besoin au regard des études CREDOC).

③ La précarité professionnelle freine la croissance et a un coût financier non négligeable

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'embarquement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL - INTERNE

Epreuve : ECONOMIE Session : 2025 / INTERNE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Nous sommes en France dans un contexte de faible croissance (0,6% estimé pour 2025 au regard de la dernière note de conjoncture de l'INSEE) avec une reprise du chômage (7,7% estimé en fin d'année). Chômage, croissance, inflation, balance commerciale sont liés au regard du caneau magique de Kaldor - L'absence d'emploi, au regard du modèle Opale freine la consommation. En effet ces ménages investissent et épargnent moins du fait de leur précarité. En parallèle la France fait l'objet d'une procédure de l'Union européenne pour déficit public excessif (5,8%/PIB en 2024) avec un fort endettement (113%/PIB) ne respectant pas les critères de convergence fixés par le Traité de Maastricht. L'action sociale a un coût non négligeable et les départements sont en grande difficulté dans le versement des prestations sociales. Il y a donc un fort enjeu à ce que l'Etat et les collectivités travaillent en partenariat pour réduire le chômage de longue durée.

Ainsi, le dispositif territoire zéro chômeur semble pertinent et adapté aux enjeux autour de l'accès à l'emploi. Son efficacité découle de la place donnée aux territoires même s'il pourrait aller encore plus loin dans l'intégration des publics et le lien avec les entreprises.

II - Territoire zéro chômeur : un programme partenarial associant les acteurs locaux nécessitant d'aller vers les chômeurs de longue durée et les entreprises "classiques"

La place des territoires au sein du dispositif est affirmée et doit être réaffirmée (A) et approfondie en allant vers les chômeurs de longue durée et les entreprises (B).

A) La place des territoires dans l'objectif zéro chômeur de longue durée

① Une gouvernance partagée locale bénéfique

Le dispositif mobilise différents échelons de collectivités territoriales au sein des comités locaux - d'Etat et le Conseil départemental financent - Le bloc communal candidate et soutient la création d'un EBE tout en communiquant sur son existence et la région peut être associée sur le plan de la formation et du développement économique - Il est également important d'associer les associations qui œuvrent contre la précarité et qui ont œuvré pour la mise en place de ce dispositif.

② Une pérennisation du modèle financier à trouver et nécessitant un appui local

L'EBE doit arriver à dégager du chiffre d'affaires pour compléter le financement découlant de la conversion des prestations sociales en revenu d'activité - de devant pas entrer en concurrence avec le tissu économique local, elle doit quand même répondre à un besoin (conciergerie, traitement, recyclerie, ...) relevant souvent de l'économie sociale et solidaire moins lucrative -

La connaissance du territoire est primordiale pour que l'EBE fonctionne de manière durable. Le bloc communal et notamment les EPCI doivent aider à l'identification du besoin, à la mise à disposition ou a minima l'identification de locaux, et à l'intégration de l'EBE dans l'écosystème local (mise en réseau par exemple). Au delà du chiffre d'affaire de l'EBE qui dépendra de son intégration au sein du territoire, la région peut également jouer un rôle en portant le dossier auprès de l'Union européenne pour obtenir du FSE pour aider l'entreprise à se développer au regard de sa finalité (insertion du public éloigné de l'emploi). Selon l'objet de l'EBE, les collectivités peuvent également agir par le biais de la commande publique pour permettre une régularité et une sécurité des paiements à l'EBE en étant bénéficiaire des prestations/services/produits proposés.

Ainsi les territoires sont inclus dans le dispositif par le biais de la gouvernance partagée avec les collectivités ou encore dans le financement du dispositif. Cependant au-delà des collectivités il semble nécessaire au regard des évaluations d'accentuer l'aller vers les chômeurs du territoire et les autres entreprises.

B) Le bloc communal doit s'affirmer en tant qu'acteur de proximité et de développement économique pour diffuser auprès de tous les chômeurs de longue durée et les entreprises cette nouvelle manière de penser.

① Une aide au repérage des publics durablement privés d'emploi et à leur montée en compétences.

Les personnes durablement privées d'emploi sont volontaires pour s'intégrer dans ce dispositif. Le nombre de personnes est bien en deca du nombre de personnes qui pourraient rentrer dans ce dispositif. Au delà de France Travail et des partenaires du service public pour l'emploi (mission locale), il y a un travail d'aller vers les invisibles et les personnes qui n'osent pas (parrière) par le biais des maisons des solidarités et des centres

communaux d'action sociale (CCAS). Cela permettrait au dispositif de toucher plus de monde sur les territoires. En parallèle pour qu'il y ait une adéquation entre l'activité de l'EBE et les compétences des salariés (frein identifié), il conviendrait de travailler plus étroitement avec les régions. Cela permettrait également d'identifier les bémols possibles, l'EBE étant parfois une étape dans la réinsertion. En parallèle du "aller vers" pour les bénéficiaires, il faudrait sur les territoires développer ce nouvel état d'esprit auprès des entreprises "classiques".

② Diffuser une co-responsabilité en faisant de chaque entreprise des EBE

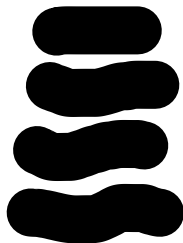
Il faudrait accompagner les entreprises dans un changement de regard envers les chômeurs de longue durée. Cette co-responsabilité (responsabilité collective sociale) viserait à ce que les entreprises recrutent des personnes non formées et les accompagnent, en lien avec les collectivités (financent, formation). Cela impacterait à court terme la productivité de l'entreprise mais aurait des conséquences sociales positives à court terme et en terme de productivité à moyen terme. Les entreprises du territoire seraient donc incluses dans le programme, ce qui est le cas seulement à la marge actuellement.

Pour conclure le dispositif territoire zéro chômeur de longue durée vient répondre à des besoins existants identifiés. Son succès est lié à la place donnée aux territoires notamment dans la gouvernance même s'il faudrait développer l'aller vers les bénéficiaires du dispositif et les entreprises du territoire pour véritablement changer "le système" de l'emploi.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations.

Concours interne d'administrateur territorial

cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/épreuves écrites)



Note de délibération : 15 / 20

Note de correction : 15 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmin ns economie (2) (Épreuve commune/epreuves écrites)	15	15	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Un travail de qualité, dont le format correspond bien à celui d'une note à dimension opérationnelle. La structure est pertinente avec un plan clair et de nombreuses références bien utilisées. Les développements sont solides et étayés par les éléments du dossier et de nombreuses références économiques. On peut regretter que le raisonnement soit davantage mené à l'échelle nationale plutôt que du point de vue d'une collectivité, bien que les enjeux locaux soient sérieusement abordés. La forme est très satisfaisante et l'introduction et la conclusion sont soignées.

Correction 2 :

Appréciation : Sujet bien compris. Traitement satisfaisant. Devoir bien structuré.

Harmonisation :

Appréciation :

Nom d'usage :



Prénom(s) :

Numéro
Inscription :

Né(e) le :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : ÉCONOMIE

Session : INTERNE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le 23 juin 2025

NOTE

Objet : La participation des territoires à la mise en œuvre de l'objectif "zéro chômeur de longue durée"

Dans un rapport publié en juin 2025, le Comptes a qualifié de concluante l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) conduite depuis 10 ans et pousse sa généralisation, sous conditions.

Cette expérimentation consiste à faire recruter en CDI des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an, par des entreprises à but d'emploi (EBE). À partir d'une analyse de leurs capacités et volontés, celles-ci leur proposent des missions hors du champ concurrentiel. Les personnes ainsi salariées, sans sélection préalable, peuvent soit s'inscrire dans la durée dans l'EBE, soit évoluer vers d'autres types d'emploi, hors EBE.

Il s'agit d'un changement de paradigme. La France se caractérise par une faible résilience en cas de choc conjoncturel et un chômage de longue durée élevé, source d'externalités négatives liées aux effets d'hystérese (Blanchard). Sa situation contraste en particulier avec les États-Unis, caractérisés par une cyclicité plus importante. Pour certains économistes comme Milton Friedman, les causes sont liées aux institutions, au salaire minimum, à l'assurance chômage notamment, qui contribuent au chômage structurel (NAIRU). L'expérimentation vise quant à elle à dépasser tout dispositif de sé-

lection (ou plutôt d'antisélection - Akerlof) et renforce le capital humain des publics concernés, pour améliorer leur employabilité.

Une généralisation n'est toutefois pas sans risque, notamment financier, alors que le déficit avoisine 6% du PIB et la dette publique 113% du PIB. Une généralisation trop rapide pourrait par ailleurs fragiliser cette méthode innovante et son acceptabilité par les acteurs, notamment les entreprises conventionnelles et les collectivités territoriales.

Dans quelle mesure les collectivités territoriales, qui se sont inégalement investies jusqu'à présent, peuvent-elles contribuer à l'atteinte de l'objectif ZCLD et au succès de la généralisation du dispositif ?

La présente note propose :

- I. Une analyse des résultats, probants, de l'expérimentation TZCLD ;
- II. Une feuille de route coordonnée et nécessairement progressive de son déploiement.

I. Contre le chômage de longue durée et ses effets d'hystérèse, l'expérimentation TZCLD, progressivement élargie, a fait ses preuves

A. L'objectif Zéro chômeur de longue durée vise à améliorer la croissance potentielle

1. L'expérimentation a pour objectifs d'internaliser les effets d'hysté- tère, augmenter le taux d'emploi et améliorer le capital humain

Effets d'hystérese (Blanchard) : le chômage de longue durée conduit à la perte de connaissances mais aussi d'estime de soi et nuit à l'employabilité. Il génère des conséquences associées, telles que des problèmes de santé, possiblement de délinquance, d'échec scolaire ou de mesures de protection de l'enfance. Les EBE, qui ne sélectionnent pas parmi les personnes niées d'emploi depuis au moins un an, permettent un retour à l'emploi. Qu'elles proposent des missions à partir des capacités et volontés de leurs salariés permet d'agir positivement sur la confiance en soi.

Augmenter le taux d'emploi : Les EBE proposent un emploi en CDI et permettent ainsi de réduire les dépenses sociales et parallèlement d'augmenter la population en emploi et d'agir à la hausse sur le facteur travail (croissance potentielle "externe" selon Robert Solow).

Améliorer le capital humain (Becker, 1982) : les EBE accompagnent leurs salariés dans leur parcours de formation et, pour une partie d'entre eux, dans leur projet professionnel hors EBE. Ce faisant, elles contribuent à la croissance potentielle interne.

2. La méthode proposée se veut économiquement viable

L'équilibre économique du dispositif repose sur deux axes :

- la réorientation des dépenses sociales liées à l'indemnisation du chômage mais aussi aux coûts associés (santé, délinquance, protection de l'enfance...). Au lancement de l'expérimentation, en 2016, la dépense sociale avait ainsi été estimée à 18 000 € / an et par personne.
- la génération d'un chiffre d'affaires, par la facturation des services proposés hors du champ concurrentiel, en réponse aux besoins du territoire, par exemple une conciergerie solidaire, une offre de restauration, une création textile à partir de déchets... L'équilibre économique a été défini à hauteur de 7 000 € / an et par salarié.

B. Concluante, l'expérimentation est appelée à être généralisée, ce qui n'est pas sans risques

1. Dans les territoires expérimentateurs, l'objectif ZCLD est en voie d'être atteint, à des coûts moindres que prévu initialement

L'expérimentation a d'abord été menée sur 10 territoires entre 2016 et 2021, évaluée à mi-temps par le comité scientifique mis en place pour son évaluation et dans le cadre d'un rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGF, puis en 2021 par le comité scientifique, composé notamment d'économistes comme Pierre Cahuc et Olivier Bourba-Olga. Elle a ensuite été étendue à 65 nouveaux territoires, toujours à titre expérimental. Une synthèse de pilotage a été rendue en 2024 et parallèlement, la Cour des comptes a publié un rapport.

Ce riche dispositif d'évaluation converge sur les conclusions quant au succès de l'expérimentation. TZCLD a permis le retour à l'emploi de 3 787 personnes au 31 décembre 2023, dont 20% hors EBE. Les EBE emploient notamment 23% de personnes reconnues en situation de handicap.

Les données recueillies par le fonds spécialisé, via le système d'information "NoteXp" pour le pilotage national et local, fait apparaître un coût trois fois inférieur à l'estimation initiale, à hauteur de 6 200 €.

2. En revanche, l'impact territorial reste à analyser

Le rapport du comité scientifique en 2021 supposait des externalités territoriales à un niveau très fin, tout en relevant qu'elles étaient trop limitées pour avoir un effet significatif.

Or une difficulté se fait jour quant à l'identification d'emplois accessibles pour les salariés des EBE, faute d'emplois en nombre suffisant sur le marché ou de postes dans des structures adaptées telles que des ESAT, ce qui flaide pour une coordina-

Nom d'usage :

FAUCON



Prénom(s) :

ETIENNE

Numéro
Inscription :

20035

Né(e) le :

08 / 07 / 1986

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve :

ECONOMIE

Session :

INTERNE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

tion accue entre acteurs.

3. Le succès de la généralisation dépend de plusieurs conditions de réussite

Equilibre économique : la viabilité des ERE est une condition sine qua non de leur pérennité, en particulier dans un contexte de fort endettement public. Certaines peuvent être dès lors tentées de prioriser le recrutement de salariés moins éloignés de l'emploi, avec moins de liens à l'emploi, au risque dans ce cas de dévier leur finalité.

Définition des missions des ERE en lien avec le secteur concurrentiel : des effets de concurrence peuvent exister, voire s'amplifier en cas de généralisation rapide, à l'échelle de territoires. Or l'acceptabilité des ERE tient à leur inscription dans le champ non concurrentiel. Pour le garantir, la phase de définition des besoins, conduite par l'ERE en lien avec les acteurs institutionnels et les entreprises est essentielle et requiert du temps, qu'il faut sanctuariser.

Implication des collectivités territoriales : Celle-ci apparaît inégale. Est notamment mise en lumière la difficulté à mobiliser des financements, pour structurer les équipes projet, notamment dans les territoires ruraux. Les Départements sont en particulier visés. Or l'effet aubeau qu'ils subissent actuellement nuit grandement à leur capacité de cofinancement.

En dépit de résultats positifs, il apparaît que 18%

.5 / 9..

des titulaires volontaires n'ont pas été habilités dans le cadre de l'expérimentation. Ceci traduit un besoin d'accompagnement, d'où une proposition de déploiement progressif.

II. Coordonner le déploiement national de TZCLD en association avec l'ensemble des acteurs

A. Définir une feuille de route pour un déploiement progressif associant les acteurs locaux

1. Un changement d'échelle trop brutale pourrait nuire à l'efficacité du dispositif

Compte tenu des conditions de réussite évoquées plus haut, il faut prévenir le risque de crise de croissance, qui découlerait d'une généralisation trop rapide. La mise en relation des acteurs doit certes être engagée rapidement, mais en laissant le temps à la dynamique locale, nécessaire pour identifier des porteurs de projet, leur permettre de conduire l'analyse des besoins auprès des acteurs institutionnels et économiques, recruter leurs salariés, faire le diagnostic de leurs compétences et projets, et mettre en œuvre leurs missions.

Ce temps peut paraître d'autant plus nécessaire que le contexte est en voie de retournement sur le marché de l'emploi, en raison de l'augmentation des départs d'entreprise. Le taux de chômage, qui stagnait à 7% de la population active, est remonté à 7,4% au premier trimestre 2025. Le risque est dès lors d'une mise en œuvre de la généralisation dans un contexte défavorable, qui se traduira pour

les ERE par un nombre potentiellement accru de salariés et parallèlement, un nombre diminué de postes à leur proposer à moyen terme hors ERE.

2. S'appuyer sur les CLE, dans lesquels les collectivités doivent pleinement s'impliquer, et inscrire TZCLD dans le service public de l'emploi

Les territoires expérimentateurs ont organisé la coordination du dispositif dans le cadre des comités locaux de l'emploi (CLE), les différentes évaluations préconisent que cette modalité de coordination soit maintenue, car elle permet d'y élaborer des solutions adaptées au niveau pertinent, en y associant tous les acteurs concernés, dont les collectivités territoriales.

Depuis lors, la loi du 18 décembre 2023 relative au plein emploi a transféré cette modalité de coordination dans le cadre de la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi. Les CLE sont désormais opérationnels. Y coordonner le déploiement de TZCLD permettra d'inscrire ce dispositif à part entière dans le service public de l'emploi, en lien également avec le Conseil national de l'emploi (CNE).

B. Pérenniser les financements et les inscrire dans une trajectoire pluriannuelle

1. A court terme, malgré la tension budgétaire, sanctuariser les crédits TZCLD

Au niveau national, TZCLD ne doit pas constituer une variable d'ajustement. Or en octobre 2023, l'Etat a diminué la subvention versée pour chaque emploi créé par les ERE, au risque de fragiliser leur modèle économique à court terme et par conséquent, ralentir le rythme des recrutements. De plus, dans la LF 2024, le fonds spécial TZCLD a été doté de 80M€ pour un besoin exprimé de 89M€.

Dans son projet initial, le gouvernement avait proposé

un montant de 69 M€.

Au niveau local, les Départements gagneraient à prioriser les dépenses en faveur de T2CD, même si cela peut paraître contre-intuitif a priori. En effet, la dépense à court terme est rapidement compensée par une diminution supérieure de dépenses sociales (notamment RSA et protection de l'enfance), actuellement en forte augmentation.

2. Définir une trajectoire pluriannuelle de financement, corréliée au rythme de déploiement

La mise en œuvre du dispositif doit être progressive, mais continue, sans phénomène de stop and go. La coordination entre CNE et CLE permettra d'élaborer un calendrier prévisionnel tenant compte des capacités des acteurs et du temps nécessaire à la montée en charge.

Parallèlement, Etat et collectivités territoriales, au premier rang desquelles les Départements pourront définir de concert les crédits déployés. Compte tenu de la tension pesant sur les finances des Départements, la montée en charge doit s'accompagner d'une meilleure compensation des allocations individuelles de solidarité par l'Etat ou, à tout le moins, un renforcement de la fréquentation.

Cette trajectoire doit tenir compte d'autres facteurs, tels que la diminution induite de dépenses sociales, supérieure au coût du dispositif et, à moyen terme, une augmentation de recettes fiscales (d'impôt sur le revenu si les salaires rebondissent vers des postes dont les rémunérations y sont soumises, et de TVA, liée à leur consommation) et une élévation du PIB.

Nom d'usage :

F A U C O N



Prénom(s) :

E T I E N N E

Numéro
Inscription :

2 0 0 3 5

Né(e) le :

0 8 / 0 7 / 1 9 8 6

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : ECONOMIE

Session : INTERNE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En conclusion, le changement de paradigme opéré par l'expérimentation TZCD apparaît positif. Il semble en voie de concrétiser le droit-créance inscrit à l'alinéa 5 du préambule de la Constitution de 1946, selon lequel "chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Son déploiement constitue néanmoins un défi et ne pourra être réussi qu'avec la pleine mobilisation des acteurs locaux dans le cadre des CNE et sous réserve de bénéficier d'un financement pérenne et lisible.

Cette expérimentation illustre par ailleurs la pertinence d'une "troisième voie" entre l'Etat et le marché, celle du mutualisme et, plus récemment de l'économie sociale et solidaire (ESS), dans lesquelles s'inscrivent les EPE et que soutiennent les collectivités territoriales (D. Baub et N. Théry, Pour une société plus mutuelle).

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

